



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8330^e séance

Jeudi 23 août 2018, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Hunt	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire	M. Adom
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Haley
	Éthiopie	M ^{me} Guadey
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M ^{me} Gueguen
	Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
	Kazakhstan	M. Umarov
	Koweït	M. Almunayekh
	Pays-Bas	M. Van Oosterom
	Pérou	M. Tenya
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Septième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2018/770)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Expression de sympathie à l'occasion du décès de l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan

Le Président (*parle en anglais*) : Comme les membres du Conseil de sécurité le savent, l'ancien Secrétaire général, Kofi Annan, est décédé le 18 août. Je suis certain que les membres du Conseil se joindront à moi pour exprimer notre profonde tristesse à l'annonce de sa mort et pour adresser nos condoléances à sa famille et à ses proches. En tant que Président du Conseil de sécurité, je propose que le Conseil observe maintenant une minute de silence en son honneur.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Septième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2018/770)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes appelées à faire un exposé à participer à la présente séance : M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme; M^{me} Michèle Coninx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme; et M^{me} Joana Cook, Chargée de recherche principale au Centre international d'études sur la radicalisation et la violence politique.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/770, qui contient le septième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace.

Je donne maintenant la parole à M. Voronkov.

M. Voronkov (*parle en anglais*) : Au nom du Secrétaire général, je tiens tout d'abord à exprimer mes condoléances aux pays qui ont été récemment victimes d'attaques terroristes, et à leur témoigner ma solidarité. Je voudrais également vous remercier, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter au Conseil de sécurité un exposé sur le septième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2018/770).

Le rapport a été établi par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida et les personnes et entités qui leur sont associées, en étroite collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et d'autres entités des Nations Unies et organisations internationales. Comme demandé dans les résolutions 2253 (2015) et 2368 (2017), le rapport contient une évaluation stratégique de la gravité de la menace représentée par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), ainsi qu'une mise à jour de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies à l'appui des efforts déployés par les États Membres pour contrer la menace. Le rapport explique comment l'EIIL continue de représenter une grave menace, en particulier en raison de sa mutation en un réseau clandestin, des activités des groupes régionaux qui lui sont affiliés et du problème complexe que posent le retour et la relocalisation des combattants terroristes étrangers et de leurs familles. Il explique également comment les États Membres et l'ONU n'ont cessé de renforcer, d'affiner et d'exploiter efficacement les outils et mesures destinés à faire face à l'évolution de la menace transnationale que constitue l'EIIL. Qu'il me soit permis de présenter brièvement quelques points saillants du rapport.

Premièrement, le rapport signale que, bien que le « califat » ait subi des pertes importantes, il continue de poser un problème de taille. Depuis la fin de 2017, l'EIIL, après avoir été vaincu en Iraq, a été contraint de battre en retraite en République arabe syrienne. Globalement, on estime à plus de 20 000 le nombre de membres de l'EIIL actuellement présents en Iraq et en République arabe syrienne, répartis de manière pratiquement égale entre les deux pays. Certains combattants de l'EIIL

continuent de se livrer activement aux combats, tandis que d'autres se cachent parmi les populations qui les soutiennent et dans les zones urbaines. L'EIIL a également décentralisé sa structure de commandement pour éviter de nouvelles pertes. Tout porte à croire que l'EIIL conservera à moyen terme une structure centrale en Iraq et en République arabe syrienne en raison de la persistance du conflit et de la complexité des problèmes de stabilisation. Dans le même temps, un grand nombre de membres affiliés à l'EIIL se trouvent en Afghanistan, en Asie du Sud-Est, en Afrique de l'Ouest et en Libye et, dans une moindre mesure, dans le Sinaï, au Yémen, en Somalie et au Sahel.

Deuxièmement, le retour et la relocalisation des combattants terroristes étrangers continuent de poser un défi complexe. Le flux de combattants terroristes étrangers qui se rendent en Iraq et en République arabe syrienne pour rejoindre les rangs de l'EIIL s'est quasiment arrêté. Toutefois le flux inverse, bien qu'il soit plus lent que prévu, demeure un grave problème. En outre, la menace grandissante émanant de cette nébuleuse mondiale, en particulier des combattants terroristes étrangers, sera diverse et difficile à prévoir. Par exemple, le rapport signale qu'un des dangers posés par le retour des combattants terroristes étrangers tient aux compétences acquises dans les zones de conflit, comme les compétences nécessaires à la fabrication d'engins explosifs improvisés et à l'armement de drones.

Troisièmement, l'évolution de l'EIIL, qui abandonne peu à peu sa structure proto-étatique pour devenir un réseau clandestin, s'accompagne de nouveaux défis. Par exemple, les flux financiers et la situation financière de l'EIIL au Moyen-Orient sont plus difficiles à détecter et à analyser maintenant que ses fonctions administratives et de gestion financière sont devenues clandestines. À la suite de ses changements structurels, l'EIIL est toujours en mesure d'acheminer des fonds par-delà les frontières, souvent via des pays intermédiaires, jusqu'à leur destination finale. De plus, ayant examiné les activités de l'EIIL dans diverses parties du monde, du Moyen-Orient et de l'Afrique – en particulier l'Afrique du Nord, de l'Ouest et de l'Est – à l'Europe et à l'Asie centrale, du Sud et du Sud-Est, le rapport constate que l'EIIL continue d'être présent et d'exercer une influence, en particulier à travers ses affiliés et intermédiaires. L'EIIL a également continué de chercher à étendre sa présence en Afghanistan, et le risque de voir la menace terroriste s'étendre de l'Afghanistan vers l'Asie centrale semble s'accroître. En Indonésie, Jamaah Ansharut Daulah – un réseau de

cellules locales lié à l'EIIL – a lancé une série d'attentats suicides meurtriers en mai, prenant l'initiative sans précédent d'utiliser les familles de ses membres pour mener à bien ces attaques. En Europe, ses nombreux messages, chiffrés par des moyens disponibles dans le commerce, ainsi que la radicalisation dans les prisons suscitent l'inquiétude.

Le rapport souligne que les États Membres et la communauté internationale doivent redoubler d'efforts pour lutter efficacement contre la menace transnationale en pleine évolution que représente l'EIIL. Il note également que le rôle du Conseil de sécurité a été déterminant à cet égard, en particulier à travers les multiples résolutions qu'il a adoptées ces dernières années sur les divers aspects de la lutte antiterroriste, ainsi que sur la menace que représente l'EIIL. La Liste des sanctions contre l'EIIL et Al-Qaïda demeure également un des principaux instruments de portée mondiale dans cet effort.

Le septième rapport du Secrétaire général fait également le point sur les mesures prises par le système des Nations Unies pour renforcer la cohérence, la coordination et l'efficacité de la lutte contre le terrorisme que mène l'Organisation à l'appui des États Membres. Il met en avant le travail accompli par diverses entités des Nations Unies, en particulier le partenariat étroit entre son bureau – le Bureau de lutte contre le terrorisme – et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, en coopération avec d'autres entités telles que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'UNESCO, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et ONU-Femmes. Ouvrant de concert, le système des Nations Unies s'efforce de s'attaquer à des aspects critiques, comme la lutte contre le financement du terrorisme, la criminalité organisée, la gestion des frontières et l'application de la loi, la coopération internationale en matière judiciaire, les poursuites, la réadaptation et la réinsertion, la lutte contre les discours terroristes et la mobilisation des communautés. Les organes des Nations Unies chargés de la lutte contre le terrorisme ont continué en particulier de mettre l'accent sur le phénomène des combattants terroristes étrangers.

Sous la direction du Bureau de lutte contre le terrorisme et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le plan de renforcement des capacités de l'ONU destiné à endiguer le flux de combattants terroristes étrangers a été mis à jour et rationalisé pour tenir compte des priorités définies dans la résolution 2396 (2017). Il comprend à présent 40 projets,

qui doivent être menés à bien par 12 organismes des Nations Unies. Plus de 20 d'entre eux mettent spécifiquement l'accent sur les combattants terroristes étrangers relocalisés ou de retour dans leur pays. La coopération internationale, le partage des informations et le renforcement des capacités sont indispensables pour contrer efficacement la menace de l'EIIL et du terrorisme en général. En outre, la sophistication grandissante des méthodes employées par les terroristes requiert des mesures de lutte, en particulier des mesures technologiques, qui sont à la fois complexes et de pointe. Tous ces sujets ont été débattus par les États Membres durant la Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres, qui s'est tenue en juin dernier à l'initiative du Secrétaire général, António Guterres.

Le Secrétaire général demeure fermement déterminé à aider les États Membres à lutter contre le terrorisme, y compris l'EIIL et les groupes qui lui sont affiliés. Il se félicite en particulier de l'attention que le Conseil de sécurité continue d'accorder à cette question, car ce n'est que par une réponse multilatérale soutenue et concertée que nous pourrions venir à bout du fléau du terrorisme.

Comme convenu avec la Mission du Royaume-Uni en sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité, je profite également de cette occasion pour rendre compte au Conseil de la visite que j'ai effectuée en Afghanistan la semaine dernière.

Je me suis rendu à Kaboul du 14 au 15 août pour participer à une conférence organisée par la Commission afghane indépendante des droits de l'homme afin de célébrer la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme. Le Gouvernement afghan a joué un rôle de premier plan dans la proclamation du 21 août comme Journée internationale du souvenir, par l'entremise de la résolution 72/165 de l'Assemblée générale. Dans ma déclaration liminaire lors de cette conférence, j'ai souligné qu'il était nécessaire de faire preuve de solidarité avec les victimes du terrorisme en Afghanistan et partout dans le monde. Je réaffirme la détermination de l'ONU à écouter les victimes du terrorisme, à respecter leurs droits, à leur fournir un soutien et à faire en sorte que justice leur soit rendue. J'ai également rencontré un large groupe de victimes venant de tout l'Afghanistan, qui m'ont parlé de l'incidence dévastatrice que le terrorisme a eue sur leur vie. Ils ont posé des questions simples, auxquelles il a pourtant été difficile de répondre. Par exemple, après les mesures

préventives prises par la communauté internationale, pourquoi les terroristes sont-ils toujours en mesure de collecter de l'argent, des armes et des munitions et de trouver de nouveaux appuis qui leur permettent de continuer à commettre leurs actes horribles? Nous devons nous pencher sur cette question critique, ainsi que sur d'autres, et nous montrer à la hauteur des attentes des victimes.

Je suis heureux que de nombreux membres du Conseil aient pu se joindre au Secrétaire général et à moi-même vendredi dernier, à l'occasion du vernissage de l'exposition consacrée à la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme. N'oublions jamais les dizaines de milliers de personnes qui ont été blessées ou traumatisées, ou qui ont perdu la vie dans un attentat terroriste. En Afghanistan, au cours des neuf dernières années, 64 000 personnes ont été tuées ou blessées.

Durant ma mission à Kaboul, j'ai également eu l'occasion de tenir des consultations de haut niveau avec le Président Ghani, le Chef de l'exécutif Abdullah, le Ministre des affaires étrangères Rabbani, ainsi que d'autres membres du Gouvernement et hauts fonctionnaires afghans chargés de la lutte antiterroriste. Ils m'ont dit que les efforts antiterroristes devaient être appréhendés dans le contexte du processus de paix et de réconciliation de l'Afghanistan, tout en adoptant une perspective régionale et de long terme. Ils ont également indiqué qu'ils étaient très favorables au processus de paix. C'est pourquoi ils ont tous proposé d'organiser une conférence de haut niveau à Kaboul l'an prochain, avec l'appui de l'ONU et des partenaires régionaux et internationaux, pour mettre au point une stratégie antiterroriste régionale mettant l'accent sur l'Afghanistan. J'ai fait part de cette idée aux Ambassadeurs des États membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi qu'à ceux des pays de l'Asie centrale et au commandant adjoint de la mission Soutien résolu de l'OTAN, lorsque je me suis entretenu avec eux à Kaboul. Il va sans dire que la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Yamamoto, sont parties à ces discussions. Tous se sont dits de prime abord intéressés par l'idée d'une conférence.

Le Gouvernement afghan a également évoqué ses priorités en matière de lutte antiterroriste, notamment concernant la menace en constante évolution que représentent les combattants terroristes étrangers, la gestion des frontières et la sécurité de l'aviation, la

prévention de l'extrémisme violent et les liens entre le terrorisme et le crime organisé. J'entends poursuivre mes consultations avec la MANUA, du Département des affaires politiques, de la DECT et d'autres entités relevant du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme pour discuter de la meilleure manière d'appuyer les efforts antiterroristes de l'Afghanistan. Le Bureau de lutte contre le terrorisme attend avec intérêt de continuer à travailler en étroite collaboration avec le Conseil de sécurité, le Gouvernement afghan et d'autres partenaires régionaux et internationaux cruciaux pour garantir au peuple afghan un avenir sûr et sécurisé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Voronkov de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Coninx.

M^{me} Coninx (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de me donner l'occasion de leur présenter le septième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2018/770). Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov d'avoir présenté un aperçu du rapport, ainsi que son équipe d'avoir participé à son élaboration, sur la base des contributions de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) et de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions.

Comme nous l'avons déjà entendu, il ne fait aucun doute que la menace posée par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) continue d'évoluer et de faire surgir des difficultés de taille pour tous les acteurs impliqués dans la lutte contre ce phénomène. Ces difficultés découlent notamment, premièrement, du fait que l'EIL poursuit sa transformation en un réseau mondial clandestin; deuxièmement, des activités de ses filiales régionales implantées dans le monde entier; et, troisièmement, de la menace que pourraient représenter les combattants terroristes étrangers relocalisés ou de retour dans leur pays.

Environ huit mois se sont écoulés depuis que le Conseil a adopté la résolution 2396 (2017) sur la question du retour et de la relocalisation des combattants terroristes étrangers. Dans mon exposé d'aujourd'hui, je voudrais mettre en relief les trois difficultés majeures liées à cette menace. Depuis l'adoption de la première résolution sur la question des combattants terroristes

étrangers – la résolution 2178 (2014), qui soulignait qu'il faut empêcher les combattants de se rendre dans les zones de conflit –, la priorité porte désormais sur les combattants qui reviennent vers leur pays d'origine ou de nationalité, ou se réinstallent dans des pays tiers. Dans le cadre des échanges de la DECT avec les États Membres, nous avons identifié à cet égard les tendances suivantes.

Premièrement, bien que, jusqu'ici, le nombre de combattants terroristes étrangers relocalisés ou de retour dans leur pays ne soit pas aussi élevé que certains le craignaient, leur situation inédite fait néanmoins surgir toute une gamme de défis pour les États Membres. Il s'est avéré difficile pour les États de mettre en œuvre des évaluations exhaustives des risques que représente le retour des combattants terroristes étrangers et les membres de leur famille qui les accompagnent, comme le demandait la résolution 2396 (2017). Engager des poursuites contre les combattants terroristes étrangers relocalisés ou de retour dans leur pays se heurte également à diverses difficultés juridiques ou liées à la collecte de preuves. Dans certains cas, une révision du cadre juridique en vigueur est nécessaire. Les procureurs et enquêteurs ont besoin de connaissances spécialisées, notamment s'agissant d'utiliser des techniques d'enquête spéciales qui s'appuient sur les technologies modernes. Ils doivent généralement s'appuyer sur les éléments de preuve recueillis par l'armée ou sur des preuves numériques situées sur des serveurs étrangers. Il reste donc impératif de renforcer la coopération en matière judiciaire et l'entraide judiciaire. Les États doivent également élaborer des stratégies sur mesure s'agissant des poursuites visant les hommes, femmes et enfants relocalisés ou de retour dans leur pays. Bien que les États Membres aient mis au point toute une gamme de stratégies et programmes de réadaptation et de réinsertion, les connaissances dont nous disposons sur leur efficacité et leur impact sont limitées.

Deuxièmement, un grand nombre de combattants terroristes étrangers sont déjà entrés dans les systèmes de justice pénale de certains États, ce qui fait naître de nouvelles exigences pour les prisons et suscite des préoccupations de plus en plus vives au regard du risque de radicalisation en détention. Il faut en faire davantage pour remédier aux problèmes tels que les capacités et la sécurité des prisons, les conditions de détention et le traitement des détenus, les besoins et risques particuliers associés aux détenus extrémistes violents et l'identification de mesures de substitution à l'emprisonnement.

Je voudrais également appeler l'attention du Conseil sur une troisième tendance identifiée par la DECT dans ses échanges avec les États Membres. Il s'agit d'une nouvelle tendance qui concerne les risques posés par la libération à venir de combattants terroristes étrangers emprisonnés. Les États sont de plus en plus préoccupés par le fait que certains des combattants libérés sont susceptibles de renouer avec des activités terroristes et une radicalisation violente. Nombreux sont les États qui ne sont pas certains que les outils d'évaluation et de suivi des risques liés à ces individus sont pertinents, que ce soit durant leur incarcération ou après leur libération. Plusieurs combattants terroristes étrangers se sont vu infliger, pour diverses raisons, une peine relativement courte, notamment, dans certains cas, du fait d'une insuffisance de preuves de leur implication dans des activités terroristes dans les zones de conflit. Dans de telles circonstances, les États Membres pourraient n'avoir qu'une marge de manœuvre limitée pour inscrire les personnes à risque dans des programmes de réadaptation et de réinsertion avant leur remise en liberté.

Il est donc nécessaire de renforcer la collecte des données et l'échange d'informations dans ce domaine, notamment s'agissant des enseignements tirés de l'expérience, afin de veiller à ce que les programmes de réadaptation et de réinsertion reposent sur des méthodologies robustes et soient mis en pratique dans le plein respect de la législation nationale et du droit international des droits de l'homme. La DECT continuera d'aider les États Membres à recenser les bonnes pratiques dans ce domaine.

Les combattants terroristes étrangers ne sont que l'une des menaces posées par l'EIIL et les groupes qui lui sont associés. Plus que jamais, nous devons rester vigilants face à la menace complexe et en constante évolution que représente le terrorisme. Lors des visites d'évaluation que nous effectuons dans les pays au nom du Comité contre le terrorisme, nous continuons d'insister sur l'importance d'une mise en œuvre effective par les États Membres des résolutions pertinentes du Conseil, notamment les résolutions 2178 (2014) et 2396 (2017). Ces six derniers mois, les États Membres et les entités des Nations Unies ont continué à chercher des moyens innovants de contrer cette menace. Je voudrais mettre en exergue certains de ces moyens.

Nous continuons d'apporter notre appui aux États Membres pour qu'ils utilisent les technologies de pointe pour sécuriser leurs frontières. La résolution 2396 (2017)

a introduit plusieurs nouvelles exigences à cet égard, notamment l'utilisation des systèmes de renseignements préalables concernant les passagers, des données des dossiers passagers et des données biométriques. Nous continuerons d'apporter notre aide aux États pour qu'ils utilisent ces technologies avec efficacité et souplesse, dans le plein respect du droit international, notamment le droit relatif aux droits de l'homme, et en tenant dûment compte des préoccupations liées à la protection de la vie privée et à la protection des données.

Une étape importante à cet égard a été la publication, tout récemment, du Recueil des pratiques recommandées applicables à l'utilisation et à l'échange responsables des données biométriques dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, ainsi que du Recueil de bonnes pratiques en matière de protection d'infrastructures critiques contre les attaques terroristes, en application de la résolution 2396 (2017).

Nous continuons également d'établir de nouveaux partenariats innovants avec le secteur privé, tout particulièrement dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Nous coopérons avec certaines sociétés bien connues au sein de l'industrie, mais aussi avec des petites entreprises et des start-up. Cette coopération est essentielle, par exemple, en ce qui concerne la collecte de preuves numériques pour les affaires liées au terrorisme. La DECT, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Association internationale des procureurs et poursuivants sont en train d'élaborer des directives concernant la demande et la collecte d'éléments de preuve électroniques au-delà des frontières nationales, notamment auprès de prestataires privés de services de communication, et publieront un guide pratique à l'intention des États Membres en septembre.

Le Groupe de travail sur les ripostes juridiques et pénales au terrorisme de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme met également la dernière main aux directives des Nations Unies visant à faciliter l'utilisation et l'admissibilité des renseignements et des éléments de preuve recueillis, conservés et communiqués par l'armée.

Je tiens à souligner que notre dialogue constant avec la société civile, notamment les groupes de femmes, est essentiel pour la mise en place d'une approche holistique et faisant appel à l'ensemble de la société en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Par ailleurs, notre dialogue avec les chercheurs, en particulier par l'intermédiaire du Réseau mondial

de recherche dans le domaine de la lutte antiterroriste de la DECT, nous apporte de nouvelles perspectives et enrichit notre analyse des derniers faits et tendances.

La lutte mondiale contre l'EIL et les groupes qui lui sont associés se poursuit. Le système des Nations Unies, y compris la DECT et le Bureau de lutte contre le terrorisme, continue de renforcer la coordination et la cohérence de ses activités afin de repérer les lacunes dans la mise en œuvre, de recenser les bonnes pratiques et de fournir l'assistance technique nécessaire aux États Membres. Notre unité et nos efforts conjoints sont plus importants que jamais.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Coninx de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Cook.

M^{me} Cook (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de m'avoir invitée aujourd'hui pour discuter du rapport que j'ai copublié récemment avec Gina Vale. C'est un honneur pour moi que de présenter les résultats de nos recherches sur la mobilisation stratégique, tactique et opérationnelle des femmes et des mineurs par Daech. À notre avis, cette question mérite que l'on y accorde l'attention voulue sans plus tarder. Même si ce problème grave concerne Daech en particulier, on le constate de plus en plus au sein d'autres groupes jihadistes.

Nos recherches ont démontré l'ampleur de ce problème. Pour la première fois, nous avons pu démontrer sur la base de faits que dans 80 pays et sur les quelque 41 490 citoyens étrangers affiliés à Daech, 13 % sont des femmes et 12 % sont des mineurs, y compris au moins 730 jeunes enfants nés de parents étrangers sur le théâtre d'opérations. Les femmes et les mineurs représentent donc un quart des étrangers dont il est établi qu'ils sont affiliés à Daech. Il s'agit de chiffres sans précédent pour une organisation terroriste, qui soulignent également la nécessité de prendre en considération les réseaux de personnes affiliées à de tels groupes, et non seulement les combattants.

Nous pensons que ces estimations sont bien en deçà des chiffres réels, compte tenu des lacunes qu'on observe actuellement dans les données. Seuls 26 des 80 pays sur lesquels ont porté nos recherches ont publié des statistiques fiables concernant les femmes et les mineurs. Par conséquent, notre compréhension de l'ampleur et de la portée de ce problème demeure limitée. Ces statistiques excluent également les personnes dont les projets de se rendre en Iraq et en Syrie ont échoué, ainsi que les femmes et les mineurs qui vivent dans la zone

de conflit et qui se seraient affiliés à Daech – de plein gré ou sous la contrainte. Dans une large mesure, les femmes et les mineurs sont des groupes dont on sous-estime l'importance et qui ne font pas suffisamment l'objet d'analyses. Par conséquent, il y a des risques que ces groupes soient négligés dans toutes les évaluations et interventions concernant Daech.

Pourquoi tant de femmes ont-elles été attirées par Daech? Ce groupe s'est présenté comme un projet idéologiquement pur visant à édifier un État et a contrôlé et administré un territoire entre 2014 et la fin de 2017, et ce faisant, il a donné aux femmes la possibilité, une sorte d'enjeu et la motivation de participer à l'édification de ce proto-État. Daech a attiré des personnes très différentes, allant des écolières à des grand-mères, en provenance de cinq continents. Ces femmes ont indiqué qu'elles avaient été victimes de discrimination et d'oppression et avaient été privées de leurs droits dans leurs communautés d'origine, et elles pensaient que Daech allait leur proposer des rôles importants en tant que citoyennes, mères, épouses ou fonctionnaires. Sur ce territoire et à l'étranger, des femmes ont également sollicité et joué des rôles plus néfastes. Elles ont été policières, mené des activités de recrutement, collecté des fonds et fait de la propagande, mobilisant à la fois des hommes et des femmes pour Daech.

Daech a pu obtenir l'appui des femmes grâce à des efforts de recrutement ciblés et sexospécifiques menés dans le cadre de sa propagande multilingue, qui utilise un langage et des images mettant l'accent sur les droits des femmes, l'autonomisation et le sentiment d'utilité et d'appartenance offert par son califat. Il a également exploité leurs griefs personnels et politiques, présenté leur participation comme une obligation religieuse et promis des services allant de la gratuité des soins de santé et de l'éducation à l'organisation de mariages, entre autres choses.

Des facteurs multiples et complexes ont amené des individus à quitter leur société pour adhérer à Daech et à son idéologie, et doivent être abordés et évalués au cas par cas. Nous savons également que la capacité d'agir et la motivation varient d'une personne à une autre. Certaines femmes étaient engagées idéologiquement et voulaient appuyer activement Daech, et ont fait le voyage seules ou avec leurs enfants ou des membres de leur famille, tandis que d'autres ont, à divers degrés, agi sous la contrainte.

Daech s'est également employé à recruter des mineurs à l'intérieur et au-delà de son territoire,

en élevant ses « lionceaux » pour en faire de futurs combattants et des gardiens idéologiques de son projet de califat. Dans le cadre de sa propagande, le groupe s'est livré à un endoctrinement systématique des garçons et des filles dans l'ensemble de son système éducatif. Pour les garçons en particulier, l'enrôlement dans les camps d'entraînement militaire est obligatoire, afin de reconditionner psychologiquement et physiquement les jeunes recrues et les amener à participer aux combats et à des actes de violence. Ce faisant, Daech voulait projeter une image de force, renforcer ses capacités de combat, voire utiliser des mineurs à des fins militaires.

À l'instar des femmes, les mineurs ne constituent pas un groupe homogène. Ils ont été recrutés par Daech par différents moyens et ont joué différents rôles. Ces rôles vont du rôle de citoyen passif du soi-disant califat à celui d'enfant mariée, en passant par celui d'espion, de combattant ou de bourreau. Par conséquent, nous recommandons trois sous-catégories de mineurs affiliés à Daech en fonction du sexe et de l'âge en tant qu'indicateur de la capacité d'agir d'un individu et par conséquent, de sa responsabilité. Ces catégories sont les suivantes : les enfants de moins de 4 ans, dont beaucoup sont probablement nés sur le territoire contrôlé par Daech; les enfants de 5 à 14 ans, qui de toute apparence ont été amenés par leurs parents ou tuteurs; et les adolescents de 15 à 17 ans, dont certains ont fait le voyage seuls.

La chute du soi-disant califat a représenté un tournant important pour le groupe. Cependant, nous ne pensons pas que cela marque la fin de sa pertinence ou de ses activités. Il s'agit tout simplement d'une période d'évolution, et donc d'un moment particulièrement important pour évaluer le statut actuel et futur de personnes qui lui sont affiliées, y compris les femmes et les mineurs. On estime que 7 366 personnes affiliées à Daech, soit 20 %, sont rentrées dans leur pays d'origine ou semblent être en cours de rapatriement. Toutefois, 256 seulement, soit 4 % de l'ensemble des personnes enregistrées qui sont rentrées, sont des femmes. En revanche, au moins 1 180 – 17 % – des personnes enregistrées qui sont rentrées sont des mineurs, ce qui donne à penser que certains États Membres ont donné la priorité au rapatriement des mineurs.

La situation actuelle du nombre important de femmes et de mineurs non rapatriés exige également une attention immédiate et des éclaircissements. Nous avons identifié des femmes et des mineurs qui sont détenus en Iraq et en Syrie, dans des camps de déplacés, en tant que

personnes encore associées à Daech en Iraq et en Syrie, dans des pays tiers, et certains de ceux qui ont été tués. Ce qui est encore plus préoccupant peut-être est le grand nombre de personnes dont le sort demeure inconnu. Nous tenons également à souligner les préoccupations importantes liées à la situation des orphelins et des mineurs apatrides, dont la seule identité peut avoir été affiliée à Daech et qui ont besoin d'interventions particulièrement ciblées et adaptées.

Nous pensons que les femmes sont prêtes à jouer un rôle important dans la poursuite de l'idéologie et de l'œuvre de Daech. Cette opinion est fondée sur un certain nombre de considérations, notamment la motivation qui consiste à transmettre cette idéologie à leurs enfants, les rôles infâmes et les fonctions d'appui qu'elles occupaient au sein de Daech, les changements de discours concernant les rôles des femmes au sein du groupe, et la formation au combat reçue par certaines femmes au sein de Daech. De nombreuses attaques – tant menées à bien que déjouées – ont permis de démontrer les risques à la sécurité que certaines femmes peuvent poser.

Les mineurs ont probablement été fortement traumatisés par la violence de Daech dont ils ont été les témoins et, dans certains cas, à laquelle ils se sont activement livrés. Il a été établi que des « louveteaux », de jeunes garçons et des adolescents, ont déjà été impliqués dans des attentats-suicides au-delà du territoire immédiat de Daech, et la propagande du groupe continue d'appeler et d'inciter ses soldats de tous âges à mener des attaques guidées et indépendantes à l'étranger. Toutefois, nous reconnaissons également qu'un grand nombre de femmes et de mineurs ont peu de chances de devenir des menaces pour la sécurité, et peuvent au contraire se désengager du groupe et de son idéologie. Nos recherches ont réaffirmé l'importance cruciale de prendre en compte des considérations liées au sexe et à l'âge pour évaluer la portée des menaces posées par Daech et les groupes qui lui sont affiliés, tout en veillant à en tenir compte dans les efforts relatifs aux failles et vulnérabilités communes, ainsi que dans les efforts menés dans le domaine militaire, de la justice pénale, de la réhabilitation et de la réintégration.

Ce moment présente pour nous, en tant que communauté internationale, tout à la fois des défis exceptionnels et une chance. Nous disposons désormais d'une base de données qui reconnaît que les femmes et les mineurs, deux groupes distincts et nuancés, doivent être pris en compte dans notre compréhension contemporaine des groupes terroristes et extrémistes

violents. Ce n'est qu'en ayant une large assise factuelle, tant qualitative que quantitative, que nous serons en mesure d'élaborer des stratégies plus efficaces, globales et durables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Cook de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Je voudrais commencer par remercier M. Voronkov et M^{me} Coninx pour leurs exposés sur le rapport du Secrétaire général sur la menace que représente Daech pour la paix et la sécurité internationales (S/2018/770). Nous souhaitons également la bienvenue à M^{me} Joana Cook et la remercions de partager les principales conclusions de son rapport sur les femmes et les mineurs de Daech, ce qui montre comme il est important d'inviter des organisations de la société civile et des chercheurs à venir éclairer nos débats.

Au cours de l'été 2014, Daech a déferlé sur les vallées du Tigre et de l'Euphrate, capturant des milliers de kilomètres carrés de l'Iraq et de la Syrie et imposant sa règle impitoyable à des millions de personnes dans une zone qui était autrefois le berceau de la civilisation. Au cours des trois années suivantes, des attaques dirigées, inspirées ou facilitées par Daech, dont 181 à l'extérieur de l'Iraq et de la Syrie, allaient faire plus de 30 000 morts. Le monde a répondu en formant une coalition mondiale pour venir à bout de cette menace, et l'action militaire menée par de nombreux pays, dont le mien, a poussé Daech de la quasi-totalité de son domaine et libéré des millions de personnes de l'oppression. Mais le point que je voudrais souligner aujourd'hui est que Daech n'a pas été éliminé, et qu'il faut encore remédier aux causes profondes de son émergence.

Le Royaume-Uni partage l'évaluation faite par le Secrétaire général dans son rapport, à savoir que face à la perte de territoire, Daech se transforme en un réseau terroriste secret, avec des antennes situées jusqu'en Afghanistan, en Libye et au Yémen. Daech profite des espaces non gouvernés et des États faibles. Ses terroristes n'ont pas nécessairement besoin d'une direction centrale, et ils ont montré qu'ils étaient capables de frapper en Europe et en Asie du Sud-Est.

Dans son rapport, le Secrétaire général estime qu'il y a encore quelque 20 000 combattants de Daech en Syrie et en Iraq, parmi lesquels des ressortissants de

nombreux pays. Environ 900 personnes ayant des liens avec le Royaume-Uni ont rejoint les conflits en Syrie et en Iraq. Environ 40 % d'entre elles sont rentrées au Royaume-Uni au début du « califat » de Daech, et quelque 20 % seraient mortes. Les autres sont toujours en Iraq, en Syrie ou ailleurs. Notre réponse à cette menace constante doit se diviser en deux parties.

Premièrement, nous devons poursuivre les opérations militaires contre Daech. Les forces britanniques continuent de jouer leur rôle en tant que membres de la coalition mondiale, et le Royaume-Uni assume un rôle de chef de file dans le domaine essentiel de la communication stratégique contre Daech. Cette année, le Gouvernement britannique a encore contribué 20 millions de livres sterling à des projets de lutte contre le terrorisme dans les pays que nous estimons être les plus menacés par les retours de combattants étrangers.

Deuxièmement, nous devons renouveler notre attention sur la prévention en nous attaquant aux causes profondes de l'émergence de Daech, ce qui signifie que nous devons faire davantage pour promouvoir la paix et la réconciliation en Iraq et un règlement politique durable en Syrie. Cela signifie aussi qu'il faut répondre à certains problèmes humanitaires. Par exemple, jusqu'à 20 % des combattants étrangers dans le monde sont des femmes et des filles. Près de 10 % des 40 000 personnes qui ont rejoint Daech étaient des mineurs, dont beaucoup ont été témoins ou victimes de violences horribles et exposés à la radicalisation. Certains souffriront de troubles post-traumatiques. Nous devons agir pour empêcher ces mineurs de devenir la prochaine génération de terroristes.

L'Organisation des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre Daech, conformément à la responsabilité qu'a le Conseil de sécurité de traiter des menaces à la paix et la sécurité internationales. Le Conseil a rendu les voyages aériens plus sûrs en adoptant la résolution 2309 (2016), la toute première résolution sur la sécurité de l'aviation, et, dans les résolutions 2178 (2014) et 2396 (2017), il a abordé la question de la menace posée par les combattants étrangers. Plus tôt, en 2005, le Conseil avait adopté la résolution 1624 (2005), condamnant l'incitation et récusant toute tentative de justifier ou de glorifier des actes de terrorisme. Le Conseil doit être prêt à envisager de nouvelles mesures pour lutter contre l'utilisation d'Internet par les terroristes à des fins de propagande et de collecte de fonds.

La prévention est un élément clef de l'approche du Royaume-Uni vis-à-vis de la lutte contre le terrorisme. Notre objectif est d'identifier toute personne à risque de radicalisation. Nous nous efforçons de les réinsérer dans la société. Les organismes et les administrations locales, chargés de la santé, de l'éducation, des services sociaux et de la police se réunissent régulièrement pour identifier les individus à risque et les orienter vers des programmes gérés par des spécialistes de la déradicalisation. Cette approche, qui met l'accent sur la prévention plutôt que sur les poursuites après qu'un crime a été commis, a fait que plus de 500 personnes ont renoncé au terrorisme au Royaume-Uni. Nous avons tiré des enseignements au fil des ans et affiné notre programme de prévention. Nous sommes prêts à partager notre expérience avec les pays qui sont confrontés à des problèmes similaires.

Les sociétés fortes de leurs croyances et de leurs valeurs qui demandent des comptes aux gouvernements sont des sociétés résistantes au virus du terrorisme. La clef du succès réside dans un partenariat entre de nombreux pays. Nous ne devons pas perdre de vue l'importance de ces partenariats, alors que Daech perd son emprise sur la Syrie et l'Iraq. J'attends avec intérêt notre débat d'aujourd'hui sur la façon dont nous pouvons agir de concert pour prévenir et contrer la menace évolutive de Daech.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Mme Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Ministre des affaires étrangères, d'être venu présider cette très importante séance. Bienvenue à New York!

Les États-Unis sont reconnaissants au Royaume-Uni de son attachement indéfectible à la lutte contre le terrorisme. C'est un membre essentiel de la coalition mondiale mise en place pour vaincre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), et nous nous félicitons de son leadership sur cette question. Nous remercions aussi les intervenant pour leurs exposés.

Il y a trois ans, l'EIIL menait une campagne de destruction. Ces terroristes avaient saisi la deuxième ville d'Iraq et menaçaient la capitale. Dans le nord de la Syrie où il avait trouvé refuge, l'EIIL planifiait des attaques et radicalisait de nouvelles recrues. C'était une menace sur laquelle aucune nation civilisée ne pouvait fermer les yeux. Les États-Unis sont montés au créneau pour relever ce défi. Nous ne l'avons pas fait seuls. Nous avons créé une coalition internationale contre l'EIIL,

un partenariat d'États et d'organisations animés du même esprit pour lutter contre ce fléau. Nos rangs se sont étoffés, et la coalition mondiale compte maintenant 77 membres, ce qui est énorme.

Ensemble, nous avons fait des progrès considérables. L'Iraq a pu déclarer son territoire libéré de l'EIIL. La coalition a chassé l'EIIL d'une grande partie de ses anciens territoires en Iraq et en Syrie. Toutefois, le combat n'est pas terminé. Un noyau de combattants de l'EIIL se trouve toujours dans ces deux pays. C'est un ennemi résilient, et nous devons rester vigilants. Après tous les progrès que nous avons faits, nous ne voulons pas donner à l'EIIL la possibilité de se regrouper. Nous poursuivrons nos efforts sans relâche pour vaincre l'EIIL une bonne fois pour toutes. C'est pourquoi nous travaillons avec nos partenaires pour aider les victimes à reconstruire leur vie. En Iraq et en Syrie, nos partenaires de la coalition déblaient les décombres, désamorcent les mines et rétablissent l'électricité et d'autres services. Cela a permis à 150 000 Syriens de retourner dans ce qui avait été la capitale de l'EIIL, Raqqa, après sa libération. Ce travail se poursuivra pendant un certain temps encore grâce aux généreux donateurs qui ont contribué environ 300 millions de dollars en nouveaux fonds de stabilisation.

Nous nous félicitons du rôle de premier plan que jouent ces partenaires pour remédier à ces problèmes. Nos contributions communes attestent de la force durable de cette coalition mondiale. Malheureusement, toutefois, la défaite de l'EIIL en Iraq et en Syrie ne sera pas la fin de notre combat. Comme nous l'avons entendu, l'idéologie de haine de l'EIIL a pris racine dans de nouvelles régions du monde, en Afghanistan, au Nigéria, en Libye, en Somalie et au Sinaï. L'enseignement à tirer de cette évolution, c'est que l'EIIL est un ennemi qui s'adapte et qui recherche les espaces non gouvernés. Nous devons le priver de refuge. Dans un grand nombre d'endroits, cela signifie exercer une véritable pression sur les parties afin de mettre fin à des conflits qui durent depuis des années. Nous devons nous concentrer sur le renforcement de l'autorité de l'État et l'expansion de la portée des institutions afin que l'EIIL ne dispose pas de la marge de manœuvre nécessaire pour s'étendre et préparer de nouvelles attaques.

Nous ne pouvons pas non plus oublier la menace que continue de poser Al-Qaida. L'EIIL a peut-être fait les gros titres ces dernières années, mais les dirigeants d'Al-Qaida continuent de fomenter des attentats dans le monde entier. Al-Qaida maintient une forte présence

en Syrie, au Yémen et dans d'autres régions du monde. L'avenir de notre lutte contre le terrorisme sera différent des défis auxquels nous avons été confrontés par le passé. Nos ennemis ne contrôlent plus de vastes territoires couvrant plusieurs pays. Ils se terrent dans l'ombre ou dans des endroits où les gouvernements les cachent ou détournent le regard. Ces terroristes n'ont cessé de chercher de nouvelles occasions; nous ne pouvons donc pas baisser la garde.

Nous connaissons les outils qui seront indispensables à cette lutte. Les États-Unis ont montré la voie en négociant la résolution 2396 (2017), qui définit les normes les plus élevées que doivent suivre les États pour perturber les déplacements de combattants terroristes étrangers. Chaque État Membre doit appliquer cette résolution dans son intégralité afin de démanteler les routes empruntées par les terroristes pour se rendre d'un champ de bataille à l'autre. Cela signifie qu'il faut veiller à ce que les États Membres utilisent et partagent les technologies les plus récentes, telles que les dossiers passagers, les listes de surveillance et la biométrie, afin d'identifier les personnes dangereuses qui tentent de franchir nos frontières. Le passage au crible de tous les voyageurs avec ces outils est une mesure essentielle.

Les États Membres doivent élaborer des stratégies pour gérer le retour des combattants dans leurs foyers. Comme l'un des intervenants a mentionné aujourd'hui, il n'y a pas que les hommes qui ont essayé de rejoindre des groupes terroristes, mais aussi des femmes et des enfants. En vertu de la résolution 2396 (2017), chaque gouvernement doit mettre l'accent sur un plan global visant à poursuivre en justice les combattants terroristes étrangers et leur famille, et à assurer leur réadaptation et leur réinsertion.

Nous devons également tirer pleinement parti de nos régimes de sanctions afin de priver de financement les groupes terroristes et les entités qui continuent de les appuyer. Lorsque la force est nécessaire, les États-Unis resserreront leurs partenariats de longue date avec les pays luttant contre le terrorisme. Par-dessus tout, nous n'hésiterons jamais à agir pour protéger le peuple américain contre la menace du terrorisme.

Aujourd'hui, alors que nous examinons la campagne contre l'EIIL, nous devons nous préparer aux défis de demain. Nous devons poursuivre résolument notre combat et nous l'emporterons. Il n'y a pas de doute quant à l'issue de cette lutte. Les forces de la terreur ne gagneront jamais. La lutte contre le terrorisme prendra des formes différentes, mais le résultat est certain.

Les États-Unis continueront à être une force dans la lutte contre l'EIIL et Al-Qaida jusqu'à la victoire sur cette menace.

M. Llorenty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : C'est un véritable plaisir que de vous voir présider la présente séance du Conseil de sécurité, Monsieur le Président.

Ma délégation remercie de leurs exposés aujourd'hui M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, et M^{me} Michèle Coninx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Nous réaffirmons notre plein appui à leur important travail. Nous saluons également l'exposé instructif présenté par M^{me} Joana Cook, du Centre international d'études sur la radicalisation et la violence politique.

La menace posée par le terrorisme et l'extrémisme a dépassé les dimensions locales et régionales pour devenir un problème mondial qui représente l'un des plus grands défis auxquels est confrontée la communauté internationale aujourd'hui, en particulier parce que les groupes et organisations terroristes ont renforcé leurs capacités à coordonner leurs activités criminelles par le biais de diverses plateformes, notamment numériques, et à recruter des personnes à distance par différents moyens et discours.

Dans ce contexte, il est nécessaire de réaffirmer que le terrorisme ne peut ni ne doit être associé à aucune religion, nationalité ou civilisation ni à aucun groupe ethnique, et ces caractéristiques ne doivent jamais être invoquées pour justifier des mesures destinées à combattre ou à prévenir le terrorisme.

Comme il a été indiqué, un exemple clair de la menace que représente le terrorisme peut être observé dans le phénomène des combattants terroristes étrangers, dont le retour dans leur pays d'origine et leurs déplacements dans les zones de conflit sont une source de préoccupation qui appelle à une plus grande action de la part des États. Depuis 2011, plus de 30 000 combattants venant d'une centaine de pays se sont rendus principalement en Syrie et en Iraq, ce qui donne une idée de l'ampleur du problème, et ce, d'autant plus à la lumière des victoires qui ont été graduellement remportées pour éliminer Daech.

Il est important de garder à l'esprit que les combattants terroristes étrangers ne sont pas apparus soudainement ou spontanément. Au contraire, ils sont le produit d'un processus de radicalisation idéologique

et, une fois sur le terrain, sont formés militairement au maniement d'armes et d'engins explosifs, y compris d'engins explosifs improvisés. Selon le rapport du Secrétaire général (S/2018/770) et comme M^{me} Cook l'a noté, il s'agit d'un processus qui implique même des familles entières, y compris des femmes et des enfants. À cet égard, il faut bien comprendre que les facteurs les plus décisifs dans le recrutement de personnes sont liés à leur situation socioéconomique et à leur vulnérabilité, qu'elles soient exposées à des promesses d'avantages matériels et personnels ou à des postulats idéologiques ou sectaires. Cela doit évidemment aller de pair avec une analyse et une évaluation des causes structurelles de la montée du terrorisme, qui comprennent les politiques de changement de régime et l'interventionnisme.

La prévention et la lutte contre le terrorisme doivent également mettre l'accent sur la mise en œuvre de mesures de développement, d'inclusion et de dialogue, tels qu'établis par les piliers I et II de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. De même, la mise en œuvre des résolutions 2178 (2014) et 2396 (2017), qui proposent des paramètres pour faire face au problème des combattants terroristes étrangers, est tout particulièrement importante lorsqu'il s'agit d'élaborer des stratégies et de prendre des décisions.

En outre, le lien entre les groupes terroristes et les organisations criminelles transnationales associées à des crimes tels que le trafic de migrants, la traite des personnes et le trafic d'armes, de munitions, de pétrole et de ses produits dérivés, et de biens culturels et patrimoniaux, est de plus en plus évident. En effet, c'est en commettant de tels crimes que ces organisations engrangent des revenus et les légitiment par le biais du blanchiment d'argent et d'autres mécanismes qui tendent à réduire ou à éliminer le contrôle de l'État. Nous devons absolument identifier ces réseaux et ces mécanismes de paiement pour pouvoir prendre des mesures concrètes en vue d'empêcher les organisations criminelles et terroristes d'avoir accès à des ressources économiques et financières. Il importe également que la communauté internationale mène à titre prioritaire des enquêtes pour déterminer si ces groupes terroristes ont accès à des paradis fiscaux, et agisse collectivement pour les éliminer.

Nous devons également renforcer les capacités des États de combattre efficacement le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Pour cela, la coopération, le travail conjoint et l'assistance de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, du

Bureau de lutte contre le terrorisme et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme sont bien entendu déterminants.

Compte tenu de ce qui précède, nous réaffirmons que tous les efforts déployés par le Conseil de sécurité et l'Organisation des Nations Unies doivent bénéficier de l'appui et de la participation les plus larges possibles des États Membres et viser le renforcement des capacités des pays, aussi bien en matière de prévention qu'en matière de répression, le tout dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des États. De la même manière, l'application du principe de responsabilité pénale est indispensable pour que les auteurs de ces actes criminels soient dûment identifiés grâce à des enquêtes, poursuivis en justice et sanctionnés avec toute la rigueur du droit international.

À cet égard, ma délégation exprime une nouvelle fois son plein appui à la mise en œuvre transparente et équilibrée de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et de ses quatre piliers. Nous appelons l'ensemble de la communauté internationale à s'engager à lutter avec détermination contre ce fléau, en utilisant tous les moyens prévus par la Charte des Nations Unies et en se conformant à toutes les obligations découlant du droit international et des résolutions du Conseil.

M^{me} Gueguen (France) : Qu'il me soit permis à mon tour de remercier M. Voronkov pour sa présentation éclairante du septième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2018/770), ainsi que M^{me} Coninx et M^{me} Cook pour leurs exposés particulièrement instructifs. Je tiens en particulier à saluer le travail effectué par le Centre international d'étude sur la radicalisation et la violence politique à travers son rapport sur le retour des femmes et des mineurs affiliés à Daech.

Le rapport du Secrétaire général le souligne, malgré la perte de son ancrage territorial, Daech continue d'être une menace sérieuse à la fois locale et globale. Sa mutation en un réseau souterrain mondial, le réseau diffus des combattants terroristes étrangers et l'attrait de la propagande terroriste sont autant de facteurs de résilience de la menace. Face à un ennemi qui ne cesse de s'adapter, nos réponses doivent elles aussi évoluer.

Je souhaiterais donc insister aujourd'hui sur les quatre domaines dans lesquels la France estime que nos efforts peuvent et doivent encore s'intensifier.

Le premier domaine est l'action de la Coalition internationale contre Daech. Elle doit se poursuivre pour mener à son terme la lutte contre l'organisation terroriste en Iraq et en Syrie, à la suite des victoires décisives contre ce groupe, qui a perdu la quasi-totalité de ses territoires. Pour prévenir une résurgence de Daech, notre action militaire se double d'un volet civil pour stabiliser durablement les zones libérées de Daech et reconstruire, là où c'est possible, comme en Iraq, dans la continuité des engagements pris à la Conférence du Koweït pour la reconstruction de l'Iraq au mois de février. Il est important que la mobilisation de tous, ainsi que du système des Nations Unies, se poursuive et se traduise en progrès concrets et tangibles pour les populations.

Ce sont aussi les causes profondes du terrorisme que nous devons éliminer par la mise en œuvre de solutions politiques pluralistes et inclusives en Syrie et en Iraq, à même de répondre aux aspirations profondes et légitimes de l'ensemble des citoyens. Mettre fin à l'impunité des crimes commis par Daech au Levant est un des éléments essentiels de la reconstruction de sociétés inclusives et pacifiques. Je pense notamment aux violations graves commises contre les enfants par Daech, aux violences sexuelles et à la mise en esclavage de plus de 6 000 Yézidis. Dans cette perspective, la France réitère son plein soutien aux mécanismes internationaux indépendants d'enquête créés par l'ONU pour faire la lumière sur les crimes graves commis en Syrie et en Iraq, et appelle l'ensemble des États et du système des Nations Unies à œuvrer ensemble en ce sens.

Le deuxième domaine dans lequel nous devons redoubler d'efforts est la lutte contre le financement du terrorisme, une priorité de premier plan pour la France. Si la perte de territoires a considérablement réduit les revenus de Daech, le groupe fait preuve d'une stratégie d'adaptation de plus en plus sophistiquée. Face à cela, nos cadres juridiques et opérationnels doivent être sans cesse adaptés et renforcés afin d'améliorer la transparence des flux financiers, de renforcer le partage d'information et la coopération avec le secteur privé.

C'est dans cet esprit que la France a organisé en avril une conférence internationale sur la lutte contre le financement de Daech et d'Al-Qaïda, qui a rassemblé plus de 70 États et une vingtaine d'organisations internationales et qui s'est conclue par l'adoption de

« l'Agenda de Paris », qui constitue une feuille de route utile pour renforcer notre engagement. Nous appelons à une mise en œuvre des engagements pris dans ce cadre.

Troisièmement, nous devons poursuivre notre action contre l'utilisation d'Internet par les groupes terroristes. Beaucoup de progrès ont été faits et les entreprises du net se mobilisent. Mais beaucoup reste à faire, comme le montre la diffusion d'une intervention de près d'une heure d'Omar al-Baghdadi sur Telegram le 22 août. Nous poursuivons nos efforts, notamment dans le cadre européen, pour entraver plus efficacement la diffusion de la propagande terroriste qui alimente la radicalisation et l'utilisation d'Internet pour le financement du terrorisme.

Enfin, le retour ou la relocalisation des combattants terroristes étrangers représente une menace plus diffuse à laquelle un grand nombre de nos pays doivent faire face. Face à ce défi, dont M^{me} Coninx a éloquemment mis en lumière la complexité, nous devons continuer à renforcer les mesures de détection, de prise en charge et de suivi des personnes à risque, et ce via un partage de l'information constant. Compte tenu de la diversité des profils concernés, une coordination étroite entre les services et agences de renseignement civils, militaires et financiers mais aussi entre les autorités judiciaires est essentielle pour renforcer l'interaction entre l'action de renseignement et la réponse pénale.

L'éducation, les services sociaux et la justice sont indispensables pour aider les familles. Dans son dispositif national, la France met en particulier l'accent sur la prise en charge spécifique des enfants, notamment au niveau sociopsychologique et éducatif, pour favoriser leur réintégration. Nous accueillerons ainsi à Paris, en septembre prochain, une réunion régionale organisée par le Bureau de lutte contre le terrorisme sur le traitement, dans le respect des droits de l'homme, des enfants accompagnant des combattants terroristes étrangers.

Je conclurai mon propos en insistant sur le rôle fédérateur que l'Organisation des Nations Unies doit continuer à jouer dans le combat contre le terrorisme, en particulier là où Daech est implanté ou infiltré. La France continuera d'apporter son soutien aux entités des Nations Unies dans leurs efforts d'identification des besoins et des réponses à apporter ainsi que dans la promotion de la coordination entre l'ensemble des acteurs concernés, et ceci dans le sillage de la Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres qui s'est tenue ici fin juin.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, de votre présence au Conseil de sécurité. C'est réellement un honneur de vous voir présider en personne notre séance d'aujourd'hui. J'en profite également pour vous féliciter, vous et votre merveilleuse équipe ici à New York, pour la manière très efficace et rationnelle dont vous assurez la présidence du Conseil.

Pour ce qui est du débat d'aujourd'hui, je tiens à remercier M. Voronkov, M^{me} Coninx et M^{me} Cook de leurs exposés.

Dans mon intervention, je vais mettre l'accent sur trois questions : premièrement, la menace de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et notre réponse; deuxièmement, le rôle des femmes et des enfants; et, troisièmement, la responsabilité.

Premièrement, en ce qui concerne la menace et notre riposte, nous venons d'entendre que la menace posée par l'EIIL a changé, mais certainement pas diminué. Cela exige une réponse internationale cohérente. Étant donné que l'EIIL se transforme en un réseau clandestin, nous devons investir dans le renseignement financier et dans des partenariats public-privé pour tarir son financement.

Puisque l'EIIL renforce les groupes qui lui sont affiliés à travers le monde, nous devons mettre l'accent sur la prévention et sur la résilience des communautés locales. Et à mesure que les combattants de l'EIIL se réinstallent ailleurs ou rentrent dans leur pays, nous devons détecter et endiguer les déplacements des terroristes à l'aide des systèmes de dossier passager. Il est impératif de renforcer la coopération internationale dans ce domaine.

Le terrorisme continue de nécessiter toute notre attention. Nous ne pouvons nous laisser aller à une certaine lassitude en matière de contre-terrorisme. Nous devons investir dans la coopération internationale.

Mon deuxième point s'attache au rôle des femmes et des enfants. L'exposé présenté par M^{me} Cook aujourd'hui a souligné l'importance que revêt la participation de la société civile pour prévenir et combattre l'extrémisme violent. Nous avons besoin d'une approche qui mobilise tous les segments de la société, et les femmes et les jeunes jouent un rôle clef à cet égard. Dans le même temps, comme M^{me} Cook l'a indiqué, nous devons reconnaître que, au sein de l'EIIL, les femmes peuvent également être les auteurs d'actes de

terrorisme; et si, dans ce même groupe, les mineurs sont avant tout des victimes, ils sont eux aussi susceptibles de représenter une menace. La question des femmes et des mineurs à l'EIIL nécessite donc d'être abordée au cas par cas, en tenant compte de la prévention, des poursuites et de la réinsertion.

Dans cet esprit, le Royaume des Pays-Bas et les États-Unis collaborent étroitement dans le cadre du Forum mondial de lutte contre le terrorisme. Ensemble, nous avons compilé les bonnes pratiques propres à relever les défis que posent les familles de combattants terroristes étrangers qui reviennent dans leur pays. Nous en avons tiré des directives concrètes, qui seront entérinées à la réunion ministérielle du Forum, le 26 septembre, ici à New York. Comme les membres du Conseil le savent peut-être, le Forum est coprésidé par Maroc et le Royaume des Pays-Bas. Nous veillerons à ce que ces directives soient mises à la disposition de tous les États Membres.

Cela m'amène à mon troisième point, le principe de responsabilité. Nous devons nous assurer que le terrorisme ne restera pas impuni. Au Conseil, l'une de nos principales priorités est l'établissement des responsabilités. Le Royaume des Pays-Bas est favorable à la création d'un tribunal spécial chargé de juger les crimes internationaux, comme l'a proposé la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq. Nous continuons également de soutenir les efforts que déploient l'Équipe d'enquêteurs en Iraq et le Mécanisme international, impartial et indépendant pour la République arabe syrienne pour recueillir des éléments de preuve contre les combattants de l'EIIL. Nous attendons avec intérêt le premier exposé que présentera devant le Conseil, en décembre, le Conseiller spécial qui dirige l'Équipe d'enquêteurs, et nous appelons tous les États Membres à coopérer avec le Mécanisme et à l'appuyer. Nous devons être unis dans notre détermination à faire en sorte que les combattants de l'EIIL répondent de leurs actes odieux, notamment dans le cas de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'actes de génocide.

Pour terminer, vendredi dernier, ici à l'ONU, nous avons rendu hommage à la mémoire des victimes du terrorisme. Nous avons entendu le Secrétaire général et M. Voronkov prononcer des déclarations incisives. Mais nous avons également entendu les témoignages personnels des familles des victimes du terrorisme et de personnes qui ont survécu à une attaque. Nous avons perçu la franche tristesse qui a sous-tendu nos délibérations

aujourd'hui. Si tant est qu'il nous fallait une motivation supplémentaire pour traduire nos paroles en actions concrètes, qu'elle nous vienne des voix courageuses des victimes et survivants d'actes terroristes qui ont pris la parole ici à l'ONU : ils comptent sur nous, et nous leur devons bien cela.

M. Tenya (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous tenons en premier lieu à saluer votre présence aujourd'hui, Monsieur le Président, et à vous remercier d'avoir convoqué la présente séance. Nous vous félicitons également de l'excellent travail que réalise la Mission britannique dans le cadre de sa présidence du Conseil de sécurité. De même, nous remercions également M. Vladimir Voronkov, M^{me} Michèle Coninx et M^{me} Joana Cook de leurs exposés.

Nous notons avec préoccupation que, tout affaibli soit-il, le groupe baptisé État islamique continue néanmoins de se muer en un réseau mondial clandestin doté d'une forte présence en Iraq et en Syrie, ainsi que, par l'intermédiaire de groupes qui lui sont affiliés, dans d'autres régions du Moyen-Orient, d'Asie et du continent africain. Dans ce contexte, nous tenons à souligner la priorité que l'ONU a accordée au programme antiterroriste ces six derniers mois, comme en attestent aussi bien le sixième examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies que le succès de la première Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs des organismes antiterroristes des États Membres, organisée fin juin.

En dépit des revers militaires que la communauté internationale a infligés à Daech, cette organisation terroriste tente de préserver son influence en se servant d'Internet et des réseaux sociaux pour inspirer et mobiliser ses partisans et les inciter à perpétrer des attentats dans leurs pays d'origine, ainsi que pour lever des fonds et attirer de nouveaux adeptes. Nous tenons à souligner qu'il est nécessaire de continuer à renforcer les politiques visant à contrecarrer ces manifestations du terrorisme mondial. Il s'agit notamment de promouvoir le développement, dans l'espace numérique, d'une réflexion critique chez les groupes auxquels s'adresse cette propagande, en particulier les jeunes.

De même, comme le signale le Secrétaire général dans son rapport (S/2018/770), s'ils n'ont pas été aussi nombreux que l'on s'y attendait, les retours ou relocalisations de combattants terroristes étrangers, ainsi que le nombre croissant de ce que l'on appelle les voyageurs frustrés, représentent également de graves menaces. Dans ce contexte, nous soulignons qu'il faut

promouvoir des stratégies globales de justice pénale, dans le plein respect des droits de l'homme et les garanties de procédure régulière. Ces stratégies doivent également appliquer une démarche tenant compte de la problématique femmes-hommes, et adopter une approche visant à protéger les droits des enfants, en particulier pour ce qui concerne les familles de combattants relocalisés ou de retour dans leur pays.

Une mention spéciale doit être faite du rôle des prisons, lorsque les combattants terroristes étrangers entrent dans les systèmes nationaux de justice pénale. Ce rôle est indispensable pour éviter que les prisons ne deviennent des espaces où la radicalisation et le recrutement prolifèrent.

Le financement de Daech suscite lui aussi des préoccupations spécifiques. Spécifiquement, l'organisation fonctionne désormais de manière clandestine et ne tente plus d'administrer davantage de territoires, mais elle parvient néanmoins à conserver des sources de revenus grâce à des puits de pétrole dans l'est de la Syrie, ainsi qu'à l'extorsion de fonds et aux enlèvements. Face à cela, il est impératif que les États Membres n'oublient pas que, en plus de renforcer les systèmes de renseignement financier, il faut prendre des mesures pour suivre la trace des fonds effectivement utilisés par les terroristes.

S'agissant de cette question, nous devons mettre l'accent sur le lien de plus en plus concret entre la criminalité transnationale organisée et les organisations terroristes. Le rapport tient compte de cette réalité, en particulier s'agissant du financement du terrorisme et du blanchiment d'argent, mais aussi des autres sources de revenus que sont les trafics d'êtres humains, de drogues et d'armes. À cet égard, nous estimons qu'il est indispensable d'approfondir notre compréhension de cette dynamique, comme l'a souligné la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité S/PRST/2018/9, publiée le 8 mai 2018.

Nous insistons pour que les crimes commis ne restent pas impunis. Il faut veiller à l'établissement des responsabilités, processus pour lequel la collecte d'éléments de preuve dans les zones de conflit et la réunion de preuves numériques représentent un défi majeur. C'est pourquoi nous accueillons favorablement les progrès réalisés par le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont

responsables, ainsi que la prise de fonctions de l'Équipe d'enquêteurs chargée des crimes commis en Iraq.

De la même manière, nous saluons la nomination du Médiateur du Comité des sanctions contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) et Al-Qaida; cela va permettre à cet important organe subsidiaire de fonctionner comme il se doit, dans le respect des normes de garantie d'une procédure régulière.

L'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, a un rôle fondamental à jouer face à la menace terroriste, en encourageant la coopération entre tous les États Membres et entre les organisations régionales et sous-régionales. Elle peut à cet égard compter avec un engagement sans faille de ma délégation.

M. Almunayekh (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu à remercier M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme; M^{me} Michèle Coninsx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme; et M^{me} Joana Cook, Chargée de recherche principale au Centre international d'études sur la radicalisation et la violence politique, de leurs exposés très utiles concernant la menace que représente Daech pour la paix et la sécurité internationales.

Ma déclaration va porter sur trois points principaux : premièrement, la menace que représente Daech; deuxièmement, la technologie et les groupes terroristes; et, troisièmement, la coopération internationale nécessaire.

Premièrement, en ce qui concerne la menace posée par Daech, même si elle a été réduite en Iraq et en Syrie, ce groupe peut encore menacer la paix et la sécurité régionales. On estime actuellement à 20 000 le nombre de combattants capables de s'adapter rapidement à leur environnement. D'une entité régionale, Daech s'est transformé en un réseau clandestin, dont il est difficile de suivre les mouvements et d'identifier les sources de financement. Le phénomène du retour et de la réinstallation des combattants terroristes étrangers et de leurs familles constitue une menace pour leurs pays ainsi que pour les pays tiers, compte tenu de l'expérience militaire qu'ils ont acquise sur le terrain. Face à cette situation, nous devons tous adopter une approche globale et collective en prenant des mesures de précaution pour faire face à ce phénomène, notamment par l'échange d'informations en la matière. À cet égard, nous saluons l'appui fourni par l'ONU aux États

Membres pour renforcer leurs capacités en matière de lutte contre le terrorisme.

Deuxièmement, pour ce qui est de la technologie et des groupes terroristes, les réseaux sociaux demeurent un moyen important par lequel les groupes terroristes propagent leurs idéologies extrémistes. Par conséquent, nous devons redoubler d'efforts au niveau international en coopérant en vue de prendre des mesures visant à empêcher ces groupes d'exploiter à mauvais escient la technologie et les moyens de communication. À cet égard, nous saluons les initiatives lancées par l'ONU pour renforcer la coopération avec les petites entreprises technologiques et les gouvernements en vue de limiter la capacité des terroristes à utiliser Internet à des fins terroristes.

Troisièmement, s'agissant de la coopération internationale souhaitée, l'État du Koweït tient à souligner l'importance de la coopération internationale pour faire face à la menace que représentent les combattants terroristes, notamment dans les domaines suivants : l'échange d'informations, la sécurité des frontières, l'amélioration des mesures de prévention, l'élimination des conditions propices à la propagation du terrorisme et la prévention de l'incitation à commettre des actes terroristes. Nous devons également tarir les sources de financement au profit des combattants terroristes, procéder à des évaluations des risques liés aux combattants terroristes et entreprendre des efforts en matière de poursuites judiciaires, de réhabilitation et de réintégration, conformément au droit international.

Nous encourageons également le renforcement de la coopération internationale entre les États et les organisations internationales comme INTERPOL et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en vue d'échanger des informations et des compétences et de mettre en œuvre des programmes conjoints de lutte contre le terrorisme. Par ailleurs, nous encourageons les États Membres à tirer parti des programmes pertinents offerts par l'ONU et ses institutions spécialisées et d'autres organisations internationales compétentes.

Nous soulignons la nécessité de veiller à ce que les auteurs d'actes terroristes et de violations des droits de l'homme rendent des comptes. À cet égard, nous appuyons l'Équipe d'enquêteurs créée par le Conseil de sécurité au titre de sa résolution 2379 (2017), à l'appui des efforts engagés pour amener Daech à rendre des comptes pour les crimes qu'il a commis en Iraq.

Dans le cadre des efforts déployés par l'État du Koweït au niveau international pour lutter contre le Daech en sa qualité de membre de la Coalition mondiale contre Daech, mon pays a accueilli le 13 février une réunion ministérielle de la Coalition mondiale contre Daech pour élaborer des stratégies et des plans de lutte contre le terrorisme, et à laquelle ont participé 70 États et quatre organisations internationales. Il s'agissait de la première réunion de ce genre organisée depuis la défaite de Daech en Iraq.

L'État du Koweït condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quelles qu'en soient les motivations. Le terrorisme est un acte criminel injustifiable, qui ne doit être lié à aucune religion, nationalité, civilisation ou ethnité. La lutte contre le terrorisme exige de mobiliser tous les efforts internationaux pour faire face à ce fléau criminel, de prendre des mesures garantissant le respect des droits de l'homme, l'état du droit et la bonne gouvernance, ainsi que la coexistence pacifique des religions et le respect de leurs symboles et de leurs lieux saints, d'éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme, de s'abstenir de toute incitation à la haine et de rejeter l'extrémisme et la violence sous toutes leurs formes.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*): La Chine remercie le Secrétaire général adjoint, M. Voronkov, et la Directrice exécutive, M^{me} Coninx, de leurs exposés. La Chine se félicite également du rapport (S/2018/770) du Secrétaire général António Guterres sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant pour la paix et la sécurité internationales. Par ailleurs, la Chine a suivi avec beaucoup d'attention la déclaration de M^{me} Joana Cook, Chargée de recherche principale au Centre international d'études sur la radicalisation et la violence politique.

Les attentats terroristes perpétrés récemment en Afghanistan et en Syrie ont causé d'énormes dégâts dans les pays concernés. Le terrorisme est l'ennemi commun de l'humanité, dont l'impact va au-delà des frontières nationales. Aucun pays ne peut y faire face seul. Face à ce défi, la communauté internationale doit agir sur la base d'un sentiment de destin commun, appliquer un concept de sécurité commun, global, coopératif et durable, mettre en œuvre effectivement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et renforcer la coopération pour contrer collectivement la menace du terrorisme en tenant compte de ses nouvelles tendances et caractéristiques.

Premièrement, il faut s'employer à renforcer le consensus international en matière de lutte contre le terrorisme. La communauté internationale doit suivre les mêmes normes et adopter une politique de tolérance zéro et non discriminatoire pour lutter résolument contre le terrorisme, où que ce soit, quels que soient les prétextes, les pays visés ou les moyens utilisés. Dans le cadre des efforts entrepris au niveau international pour lutter contre le terrorisme, nous devons respecter la souveraineté des pays concernés, ainsi que la responsabilité principale qui leur incombe de lutter contre le terrorisme, dans le plein respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, tout en préservant le rôle de premier plan qui revient à l'ONU et au Conseil de sécurité.

Deuxièmement, nous devons œuvrer de concert pour nous attaquer aux causes profondes du terrorisme. La communauté internationale doit promouvoir des solutions politiques aux problèmes régionaux, aider les États Membres à parvenir au développement économique et social et à réduire la pauvreté, s'abstenir d'établir un lien entre le terrorisme et un groupe ethnique ou une religion et promouvoir le dialogue sur un pied d'égalité entre les civilisations et les religions en vue de favoriser une coexistence harmonieuse et d'établir un nouveau type de relations internationales.

Troisièmement, il faut bloquer les mouvements transfrontaliers des réseaux terroristes. Les organisations terroristes ont récemment subi de lourdes pertes en Iraq et en Syrie mais les mouvements et les retours des combattants terroristes constituent toujours une menace grave pour la sécurité et la stabilité des pays d'origine, de transit et de destination. Les pays concernés doivent renforcer le contrôle aux frontières et la coopération entre les services de l'ordre, échanger des informations et renforcer leurs capacités afin de mettre un terme aux flux des combattants terroristes.

Quatrièmement, nous devons empêcher les organisations terroristes de se livrer à des activités terroristes à l'aide d'Internet. Internet et les médias sociaux sont devenus un moyen important permettant aux organisations terroristes d'inciter à la commission d'actes terroristes, de recruter des combattants et de planifier des attentats terroristes. La communauté internationale doit renforcer la supervision d'Internet et empêcher les organisations terroristes d'utiliser Internet pour diffuser des idéologies extrémistes et financer le terrorisme. Les entités des Nations Unies chargées de la lutte contre le terrorisme doivent renforcer la

coordination de leurs activités et aider les pays en développement à renforcer leurs capacités en matière de lutte contre le terrorisme dans le cyberspace.

La Chine joue un rôle important dans les efforts déployés au niveau international pour lutter contre le terrorisme. Ces dernières années, la Chine a participé activement aux travaux des mécanismes de coopération multilatérale, notamment à l'ONU et au sein de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, à l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et à la Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres et a aidé les États Membres à renforcer leurs capacités en matière de lutte contre le terrorisme par l'intermédiaire du Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement, apportant ainsi une contribution importante à la lutte internationale contre le terrorisme.

La Chine continuera de participer à la coopération multilatérale et bilatérale dans la lutte contre le terrorisme et à la promouvoir, et de fournir une assistance aux pays en développement en termes de mesures antiterroristes et de renforcement des capacités. La Chine veut travailler de concert avec tous les pays pour faire face à la menace du terrorisme et de l'extrémisme violent afin de sauvegarder la paix et la stabilité dans le monde.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Vladimir Voronkov, la Directrice exécutive, M^{me} Michèle Coninsx, et M^{me} Joana Cook pour leurs exposés instructifs. Je voudrais également exprimer ma gratitude à la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, à l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions et au Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations Unies pour le septième rapport (S/2018/770) du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL/Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace.

Les efforts déployés par ces organes pour établir des rapports stratégiques et la coopération croissante entre ces organes et d'autres parties prenantes sont très appréciés. Tout en reconnaissant que c'est aux autorités des États Membres de l'ONU qu'il incombe au premier chef de faire face à l'évolution de la menace terroriste, nous devons encourager, soutenir et saluer l'engagement des organisations internationales, religieuses et de la société civile, ainsi que les milieux universitaires et le

secteur privé. Par ailleurs, la lutte contre le terrorisme doit être menée dans le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme. À long terme, il faut aussi s'attaquer aux causes profondes du terrorisme, y compris les mauvaises perspectives de développement et les situations des droits de l'homme. Qu'il me soit permis de me concentrer sur quatre questions de la plus haute importance dans la lutte contre Daech.

Premièrement, en ce qui concerne la prévention des attaques de Daech et l'expansion de son réseau, bien que l'EIIL ait peut-être perdu le contrôle de territoires en Iraq et en Syrie, il reste une menace dans ces deux États et au-delà, y compris par le biais de combattants terroristes étrangers, de groupes terroristes et du phénomène de délocalisation connexe. Il faut poursuivre les efforts pour arrêter la création et l'expansion de cellules de Daech et de cellules affiliées en Asie du Sud-Est, en Libye, en Afghanistan, en Afrique de l'Ouest et dans d'autres régions et pays. Il faut empêcher les attaques lâches de leurs membres, comme celle de mai en Indonésie. Le renforcement de la gestion des frontières et de l'application de la loi est crucial à cet égard. Tout en reconnaissant que des efforts ont été faits pour améliorer les normes et renforcer la coopération dans ces régions, nous demandons que ceux-ci se poursuivent.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'arrêt du financement du terrorisme, nous devons redoubler d'efforts pour sévir contre les sources et les flux de financement de l'EIIL, y compris les entreprises dans lesquelles ses membres auraient investi. Nous devrions également identifier et traiter le risque que pose l'utilisation néfaste des nouvelles modalités de paiement à des fins de financement du terrorisme, en particulier dans les pays où elles ne sont pas réglementées. Les États Membres doivent renforcer leurs services de renseignement financier, utiliser les outils de lutte contre le financement du terrorisme et s'acquitter de leur obligation de geler les avoirs de toutes les entités figurant sur la liste des sanctions contre Daech et Al-Qaida. L'assistance de l'ONU et des autres acteurs concernés dans ce domaine est vitale. Nous nous félicitons des efforts déployés à cette fin et nous encourageons leur poursuite.

Troisièmement, en ce qui concerne le principe de responsabilité et la non-réurrence, compte tenu de la réinstallation des combattants étrangers et de leurs familles, la coopération judiciaire internationale, ainsi que les efforts de poursuites judiciaires, de réhabilitation et d'intégration des terroristes, doivent être renforcés.

Cela exige d'intensifier la collecte, l'analyse et le partage des données, y compris des éléments de preuve, qui doivent se faire dans le respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Cela exige également l'élaboration de partenariats et de stratégies pertinents, y compris dans le contexte de la libération ultérieure des personnes condamnées pour terrorisme au sein des systèmes pénitentiaires. Les défis associés à leur retour dans la société doivent être correctement relevés. Nous nous félicitons des travaux pertinents qui ont été réalisés dans ce domaine, y compris l'initiative mentionnée dans le rapport, et nous soutenons sa poursuite.

En ce qui concerne la lutte contre les discours terroristes et l'engagement auprès des communautés, bien que je me félicite de l'approche adoptée par les gouvernements et les sociétés dans leur ensemble à laquelle les entités des Nations Unies ont souscrit pour lutter contre l'extrémisme violent, je voudrais également mettre l'accent sur la dimension sexospécifique. Les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables à l'exploitation, à la traite et à la violence sexuelle et sexuelle perpétrées par des terroristes, et il faut donc disposer du personnel et des installations adéquates pour apporter des réponses adaptées aux femmes victimes du terrorisme, conformément à la résolution 2331 (2016). Je suis d'accord avec l'observation figurant dans le rapport selon laquelle la pleine intégration et l'autonomisation des femmes sont essentielles au succès des programmes de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre le terrorisme. J'encourage l'adoption de mesures visant à promouvoir la participation systématique des femmes et à soutenir les initiatives des femmes à cet égard. L'inclusion des chefs religieux et des jeunes est également cruciale et doit être encouragée.

En conclusion je voudrais vous assurer, Monsieur le Président, que la Pologne, membre de la coalition mondiale contre Daech, continuera de lutter contre les activités de l'EIIL. Nous appelons tous les autres pays à faire de même, et nous restons prêts à coopérer à cette fin.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence britannique d'avoir convoqué cette séance d'information. Nous souhaitons la bienvenue au Ministre des affaires étrangères Jeremy Hunt, que nous sommes honorés de voir présider la séance d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Vladimir Voronkov, Chef du Bureau de lutte contre le terrorisme; la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Michèle Coninx, Directrice exécutive de la Direction exécutive

du Comité contre le terrorisme; et M^{me} Joana Cook, Chargée de recherche principale au Centre international d'études sur la radicalisation et la violence politique, pour leurs observations perspicaces. Ma délégation voudrait faire les observations et recommandations suivantes.

Nous constatons une nette évolution des tactiques liées aux actes terroristes dans le monde d'aujourd'hui, que l'on peut qualifier de terrorisme localisé et à faible coût. L'affaiblissement de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a poussé ses partisans dans le monde entier vers ce que l'on peut qualifier de jihad autonome sur leur lieu de résidence par tous les moyens à leur disposition lors de grands événements sociaux, politiques, sportifs, religieux et culturels. Nous constatons une augmentation du nombre d'agresseurs suicidaires qui utilisent des engins explosifs improvisés, des véhicules et des drones chargés d'explosifs. De telles tactiques prévalent maintenant largement, causant ainsi de graves dommages, exacerbés par le retour et la réinstallation des combattants terroristes étrangers. Ces derniers ont acquis des compétences pratiques dans la conduite de la guerre à l'aide de mines et d'explosifs, et d'opérations militaires dans des zones urbaines à forte densité. Il est alarmant de constater que les membres des familles des militants, en particulier les femmes et les enfants, sont utilisés à des fins malveillantes par les terroristes pour répandre une idéologie radicale et faciliter, voire commettre des actes terroristes meurtriers.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, l'Asie centrale constitue une cible potentielle des activités terroristes. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/770), la plus grande menace pour la région vient des plus grands groupes terroristes du nord de l'Afghanistan, en raison de l'afflux de militants syriens et irakiens dont l'objectif est de transférer les activités terroristes dans la région et au-delà. Chassés d'Irak, ils voient l'Afghanistan comme un tremplin pour la création d'un califat islamique mondial – une expansion de ce qu'ils appellent le Wilayat Khorasan, composé de combattants terroristes étrangers, d'anciens membres des Taliban, du mouvement islamique du Turkestan oriental et d'autres. Par conséquent, les organisations terroristes internationales tenteront de s'infiltrer et d'inciter à l'activité terroriste en Asie centrale. Ce processus est facilité par la diffusion de l'idéologie terroriste pour radicaliser les segments vulnérables de la société dans les pays d'Asie centrale, ce qui entraîne la propagation de divers mouvements religieux non conventionnels dans l'islam, dont les adeptes constituent une base de recrutement pour reconstituer les rangs des terroristes.

Par ailleurs, étant donné l'affaiblissement de l'EIIL, l'autorité de Al-Qaida et de ses branches régionales s'affirme progressivement, créant ainsi un autre front dans la lutte contre le terrorisme. Le Kazakhstan demande qu'aucun effort ne soit épargné pour renforcer les systèmes antiterroristes internationaux, régionaux et nationaux. Il faut porter la plus grande attention à prévenir la diffusion du terrorisme et de l'extrémisme, surtout parmi les jeunes, à titre prioritaire.

Au niveau régional, le Kazakhstan exécute activement le Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale, en traitant chacun de ses quatre piliers. La troisième phase du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale a été lancée avec succès par le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, le Bureau de lutte contre le terrorisme et la DECT en mai 2018 à Achgabat. Le Kazakhstan a été le premier pays à fournir un soutien financier à ses activités. Nous remercions les autres pays donateurs – d'abord et avant tout la Fédération de Russie – de leur contribution financière. L'une des premières initiatives prises dans le cadre du Plan d'action a été la tenue d'un atelier régional, sous le thème « Remédier aux conditions favorisant la diffusion de l'extrémisme violent et du terrorisme », organisé par le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et le Bureau de lutte contre le terrorisme à Astana, en mai.

Le Kazakhstan énonce de nouveau les mesures qu'il a proposées à la Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres, tenue à New York en juin : premièrement, adopter le code de conduite visant à libérer le monde du terrorisme, proposé par le Kazakhstan, en tant qu'engagement politique multilatéral à participer à une lutte collective contre le terrorisme par des activités concertées; deuxièmement, contrôler rigoureusement et, en fin de compte, stopper le trafic de drogue, le commerce illicite des ressources naturelles et des artefacts culturels et l'utilisation de nouvelles technologies et modalités de paiement, qui sont les principales sources de financement du terrorisme; troisièmement, partager les données d'expérience et les meilleures pratiques avec les États Membres de manière à prévenir toutes les formes de terrorisme, notamment à contrer le financement du terrorisme et à identifier les menaces terroristes dans le cyberspace, sans négliger de protéger les infrastructures essentielles;

quatrièmement, amplifier le partage de l'information biométrique sur les terroristes entre les bases de données régionales et internationales afin d'obtenir en temps utile une information sur les groupes et les individus résolus à semer la destruction; cinquièmement, établir un partage des meilleures pratiques de médecine légale et interdire la diffusion de vues terroristes sur Internet il est non moins capital d'entraver les activités terroristes dans le cyberspace; sixièmement, prendre des mesures actives pour contrer l'autoradicalisation et prévenir le recrutement par des organisations extrémistes; et septièmement, garantir un développement économique durable pour compléter les activités sécuritaires afin d'offrir aux jeunes, en particulier, une véritable autre voie.

Pour terminer, je réaffirme le soutien du Kazakhstan aux efforts déployés par le Bureau de lutte contre le terrorisme pour créer un réseau mondial de coordonnateurs nationaux de la lutte contre le terrorisme sous les auspices des Nations Unies, comme l'a proposé le Secrétaire général. Nous sommes déterminés à participer pleinement aux efforts multilatéraux visant à appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

M. Orrenius Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé l'importante séance d'aujourd'hui. Je voudrais commencer par remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov, la Directrice exécutive Coninsx et M^{me} Cook de leurs exposés riches d'informations. Nous sommes particulièrement heureux de voir ici aujourd'hui M^{me} Cook, car les vues pénétrantes des institutions de recherche et des organisations de la société civile sont extrêmement précieuses pour nous aider à comprendre quel est le meilleur moyen de s'attaquer à la menace changeante du terrorisme. Je la remercie de sa communication. La société civile est souvent la mieux placée pour discerner les risques d'une radicalisation qui, à défaut d'être prévenue, peut conduire à l'extrémisme violent et au terrorisme. Il faut donc renforcer dans ce domaine la collaboration entre la société civile et les Nations Unies. À cet égard, nous apprécions les efforts continus du Secrétaire général adjoint Voronkov pour intensifier la coopération entre le Bureau de lutte contre le terrorisme et la société civile.

Les liens entre terrorisme et conflit sont clairs. Bien que l'État islamique d'Iraq et du Levant ait subi de sérieux revers, il garde de solides positions dans un certain nombre de conflits prolongés, par exemple, en

Afghanistan et en Libye. Les activités de lutte contre le terrorisme ne peuvent donc être considérées isolément, mais doivent être placées dans le cadre de nos plus larges efforts pour résoudre et prévenir les conflits et promouvoir la paix. Afin d'appliquer pleinement le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il faut que le programme de paix durable se situe au centre de ces efforts. Les objectifs de développement durable (ODD) sont une entreprise à long terme, mais demeurent la condition irremplaçable de la prévention de l'extrémisme violent, ce qui doit être notre première priorité. Les ODD tiennent à ce programme sous bien des aspects, dont le moindre n'est pas de susciter l'espoir. Assurer la durabilité du système financier, comme y vise l'ODD 16, est en rapport direct avec l'intention de contrer le financement du terrorisme, point décisif dans la lutte contre le terrorisme. Le Ministre suédois de la justice a pris part à la conférence Pas d'argent pour la terreur, tenue à Paris en avril dernier, et nous avons procédé à d'importantes réformes internes dans ce domaine. Nous sommes prêts à participer à des activités à tous les niveaux – mondial, régional et international – afin d'améliorer encore le système pour fermer l'accès des terroristes au financement, grâce aux efforts conjoints des Nations Unies, du Groupe d'action financière et de l'Union européenne.

Un autre aspect essentiel de notre lutte contre le terrorisme est de garantir la responsabilisation. Nous sommes préoccupés en particulier par l'échec permanent à ouvrir des poursuites contre les auteurs d'actes de violence sexuelle et sexiste, surtout dans les cas d'esclavage sexuel imputables aux organisations terroristes. Il faut demander des comptes aux auteurs de crimes aussi horribles. Il importe non seulement de détourner de commettre d'autres agissements semblables, mais aussi de faire en sorte que justice soit rendue aux innombrables victimes du terrorisme. Nous nous félicitons de ce que mardi dernier ait été célébrée pour la première fois la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme.

Nous sommes heureux de voir qu'une attention accrue est portée à la problématique hommes-femmes et aux droits des enfants dans la lutte contre le terrorisme. L'exposé de M^{me} Cook nous a rappelé que ces questions méritent plus d'attention. Par exemple, il importe de mettre au point des programmes de réadaptation et de réinsertion conçus à l'intention des enfants et tenant compte des disparités entre les sexes.

Je voudrais saisir cette occasion pour mettre en lumière certaines de nos expériences nationales de lutte contre le terrorisme, dont je pense qu'elles pourraient être une source d'inspiration pour d'autres pays.

L'an dernier, notre coordonnateur national contre l'extrémisme violent a présenté un rapport sur nos activités. Une conclusion capitale de ce rapport était que les communes ont besoin de disposer de capacités et d'un soutien accrus pour affronter les défis de l'extrémisme violent au niveau local. C'est pourquoi a été créé le Centre suédois de prévention de l'extrémisme violent, avec mission de soutenir les communes dans leur action pour contrer et prévenir l'extrémisme violent – par les connaissances, la recherche et les bons exemples. En outre, les communes ont maintenant nommé des coordonnateurs locaux chargés d'aider à resserrer la coopération entre les niveaux local et national et de faciliter l'accès au financement public des programmes visant à prévenir l'extrémisme.

Un autre rapport sur l'implication des mineurs dans l'extrémisme violent, présenté cette année par le Médiateur pour les mineurs en Suède, a montré la nécessité d'écouter davantage les expériences des mineurs pour assurer leur réinsertion dans la société. De ce fait, les services sociaux ont publié des recommandations sur la manière de traiter les personnes de retour au pays et leurs familles, et elles sont maintenant en cours d'exécution.

Malgré l'importance des activités locales, nationales et régionales, la coopération internationale reste aussi capitale si nous voulons voir aboutir nos activités de lutte contre le terrorisme. La première Conférence de haut niveau réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres, tenue avec succès à la fin de juin dernier, a considérablement facilité cette coopération. Certaines des plus précieuses contributions, durant cette conférence, ont été dues à des représentants de la société civile. C'est pourquoi nous insistons sur l'importance que la société civile soit représentée à de futures réunions, sans aucune limitation.

Pour terminer, je réaffirme que toutes les mesures contre le terrorisme doivent être prises en conformité avec le droit international, y compris le droit international humanitaire, le droit des droits de l'homme et le droit des réfugiés. Dans la lutte contre le terrorisme, il ne faut jamais négliger de respecter les droits de l'homme.

M^{me} Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer mes remerciements au Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov et à la Sous-Secrétaire générale Michèle Coninsx pour leurs exposés concernant le septième rapport (S/2018/770) du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace. Nous avons trouvé ce rapport très complet et très instructif. Nous remercions également le Secrétaire général d'avoir fait de la lutte contre le terrorisme l'une de ses priorités. Je tiens aussi à remercier M^{me} Cook de sa contribution.

Comme nous l'avons dit ici au Conseil de sécurité, la pression militaire a entraîné des revers stratégiques pour l'EIIL sur son principal champ de bataille, et le Secrétaire général dans son rapport (S/2018/770) indique à juste titre que, à la fin de 2017, l'EIIL, après avoir été vaincu en Iraq, a été contraint de battre en retraite en République arabe syrienne. De ce fait, le flux de combattants terroristes étrangers qui se rendent en Iraq et en République arabe syrienne pour rejoindre les rangs de l'EIIL s'est quasiment arrêté, ce qui a manifestement mis à mal sa machine de propagande mondiale et ses sources de revenus. Ces points ont également été souligné à juste titre par les intervenants.

Néanmoins, nous estimons qu'il serait sage de ne pas verser dans un optimisme excessif en déclarant la victoire sur le terrorisme. La menace posée par le terrorisme continuera d'être un défi majeur à la lumière de ce qui est dit dans le rapport et de ce que nous venons d'entendre dans les exposés. Le rapport indique à juste titre que la transformation de l'EIIL d'une entité territoriale en un réseau clandestin, les activités de ses filiales régionales et la menace que représentent le retour et la réinstallation des combattants terroristes étrangers demeurent des défis énormes.

De toute évidence, les combattants qui quittent les zones de conflit pour retourner dans leur pays d'origine ou se réinstaller dans d'autres régions font désormais peser une menace considérable sur la sécurité internationale. Tout cela montre que, si des progrès notables ont été réalisés pour vaincre l'EIIL sur le champ de bataille, il reste des défis considérables à relever si nous voulons venir à bout des menaces actuelles. Pour ce faire, les résolutions de l'ONU doivent être correctement appliquées et, plus important encore, les États et les entités non étatiques doivent collaborer et coopérer à tous les niveaux.

Nous notons également que le rapport fait état de la menace croissante que représentent l'EIIL, les combattants qui lui sont affiliés, les sympathisants et les combattants terroristes étrangers au Moyen-Orient, en Afrique, en Europe, en Asie centrale, en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est. Dans ce contexte, la réponse des États Membres de l'ONU et des autres parties prenantes à l'évolution des menaces dans les domaines de la lutte contre le financement du terrorisme, de la gestion des frontières et du maintien de l'ordre, de la coopération judiciaire internationale, des poursuites en justice, de la réadaptation et de la réinsertion, de la lutte contre la propagande terroriste et de la coopération des communautés est très importante.

L'Afrique reste très touchée par le terrorisme et l'extrémisme violent. Nous sommes témoins de ce qui se passe en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest, dans la région du Sahel et en Afrique de l'Est, où les groupes affiliés à l'EIIL et à Al-Qaida et leurs sympathisants continuent de faire peser une menace grave sur la paix et la sécurité. En ce qui concerne l'Afrique de l'Est, les Chabab, groupe affilié à Al-Qaida, représentent toujours une menace grave pour la paix et la sécurité en Somalie et dans la Corne de l'Afrique. Par ailleurs, nous assistons à l'apparition de groupes affiliés à l'EIIL qui opèrent en Somalie et sont contrôlés et dirigés par le commandement central basé dans le Puntland, comme l'indique le rapport du Secrétaire général. Les rapports de l'Autorité intergouvernementale pour le développement confirment ces faits et fournissent des indications utiles.

L'EIIL en Libye reste une menace pour le pays et l'ensemble de la région. L'insécurité dans le pays crée des sanctuaires pour les terroristes, ce qui a des répercussions sur les pays voisins. D'après le rapport, et malgré le manque de preuves concrètes, il est possible que des terroristes en Afrique du Nord soient directement impliqués dans le trafic de stupéfiants ou la traite de personnes. Si ces faits sont avérés, cette question demeurera une grave préoccupation. En Afrique de l'Ouest, des groupes, tels que l'État islamique du Grand Sahara et le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » ou Boko Haram, sont actifs, alors que la menace posée par les groupes liés à l'EIIL et les groupes affiliés à Al-Qaida dans la région continue d'être un défi majeur.

Nous soulignons que le rétablissement de la paix et de la stabilité en Libye, au Mali et dans le bassin du lac Tchad est crucial pour priver les groupes terroristes

de sanctuaires. Le renforcement des capacités des pays membres du Groupe de cinq pays du Sahel et de la région du lac Tchad continuera d'être essentiel pour lutter contre les terroristes qui opèrent dans la région. C'est pourquoi il est si important que nous arrivions à gérer la sécurité convenablement en Somalie, à l'heure où nous entamons la transition de la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie aux forces de sécurité somaliennes.

Les énormes défis auxquels nous sommes confrontés en matière de lutte contre le terrorisme doivent nous amener à établir une véritable coopération à tous les niveaux. Il est essentiel que tous les États Membres appliquent pleinement les cadres juridiques internationaux de lutte contre l'EIIL et les combattants terroristes étrangers afin de renforcer la coopération internationale. À cet égard, nous tenons à réaffirmer que les pays en développement continueront de se heurter à d'énormes difficultés pour mettre en œuvre adéquatement ces cadres juridiques en raison de leurs capacités limitées dans plusieurs domaines. Toutes les défaillances qui peuvent être observées ne résultent généralement pas d'une absence de volonté, mais d'un manque de ressources et de capacités techniques et autres, qui sont trop nombreuses pour que je les énumère toutes ici.

C'est pourquoi, en plus de la coopération à tous les niveaux, le renforcement des capacités et la fourniture d'une assistance technique joueront un rôle essentiel dans la mise en œuvre effective de ces cadres juridiques. Nous convenons également de la nécessité d'améliorer la coordination entre le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, ainsi qu'entre tous les organes compétents mandatés par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour aider les États Membres à contrer les menaces posées par le terrorisme et l'extrémisme violent.

M. Adom (Côte d'Ivoire) : Je voudrais à mon tour joindre ma voix à tous ceux qui m'ont précédé pour adresser mes félicitations à M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme; à M^{me} Michèle Coninx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme; et à M^{me} Joana Cook, Chargée de recherche principale au Centre international d'études sur la radicalisation et la violence politique, pour leurs exposés instructifs.

Ma délégation note avec une vive préoccupation qu'en dépit des revers militaires et stratégiques qu'ils ont subis, Daech ainsi que les personnes, groupes, entreprises et entités qui lui sont associés représentent toujours une menace sérieuse à la paix et à la sécurité dans le monde. À cet égard, ma délégation se réjouit de la détermination de l'Organisation des Nations Unies et de son appui constant aux États Membres afin de relever le défi persistant de la lutte contre le terrorisme dans le cadre d'une approche globale et coordonnée.

En effet, selon le rapport du Secrétaire général (S/2018/770), de nombreux défis subsistent, notamment la transformation progressive de Daech en une nébuleuse de franchises, ainsi que la menace que constitue le retour et la délocalisation des combattants terroristes étrangers. En outre, Daech et ses groupes associés utilisent les nouvelles technologies de l'information et de la communication, qui complexifient davantage la lutte contre le financement des groupes terroristes et leurs activités de recrutement et de propagande. Ces nouveaux défis obligent les États à affiner et à fédérer leurs outils et moyens de lutte pour une riposte à la mesure de l'ampleur du fléau.

Ma délégation note avec inquiétude que les agissements de Daech n'épargnent aucune partie du monde. Ainsi, en Afrique, un nombre important de combattants affiliés à ce groupe reste très actif en Somalie, dans le grand Sahel, en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Nord, notamment en Égypte et en Libye où l'on dénombre 3 000 à 4 000 combattants terroristes étrangers. Des groupes terroristes poursuivent notamment leurs activités de déstabilisation à travers des attaques armées de plus en plus sophistiquées. Ils ont, par ailleurs, une emprise croissante sur les routes de contrebande et entravent la libre circulation des biens et des personnes dans les zones affectées. Ainsi, en Afrique, par exemple, des États déjà affaiblis par des difficultés de tous ordres se voient obligés de consacrer une partie importante de leur budget à combattre des ennemis dans une guerre asymétrique qui hypothèque leur effort de développement.

Face à cette situation, la Côte d'Ivoire exhorte à la solidarité et à la coopération entre tous les acteurs et milite pour une amélioration des capacités nationales et régionales de lutte contre le terrorisme. À cet égard, elle salue la signature, le 23 février, du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, cadre de coopération entre les chefs des entités des Nations Unies chargées de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de

l'extrémisme violent. Mon pays salue également le renforcement de la coopération entre le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, grâce aux consultations bilatérales de haut niveau dans les régions les plus touchées par le terrorisme et l'extrémisme violent.

Cette coopération est indispensable et permet le suivi des visites d'évaluation, afin de s'assurer que l'assistance technique proposée répond aux recommandations et cible les besoins prioritaires de chaque État. Ma délégation se félicite de l'adoption à l'unanimité, le 26 juin, par l'Assemblée générale, de la résolution 72/284 relative à l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, dans le souci de vaincre le terrorisme par la coopération.

Elle se réjouit enfin des conclusions de la première Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres, tenue les 28 et 29 juin au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Cette rencontre a servi de cadre d'échanges sur le renforcement de la coopération multilatérale, y compris des partenariats public-privé novateurs, afin d'améliorer le partage d'informations sensibles.

La lutte contre le terrorisme est indéniablement une urgence de sécurité nationale et internationale. Aussi savamment élaborées soient-elles, les réponses sécuritaires proposées par les stratégies actuelles de lutte contre le terrorisme ne seront véritablement efficaces que si elles s'enrichissent de politiques hardies de lutte contre la pauvreté et le chômage des jeunes, qui sont sources de radicalisation et d'extrémisme violent. La Côte d'Ivoire est donc d'avis que les mouvements terroristes ne nous laissent d'autre choix que la mutualisation de nos moyens de lutte, dans le cadre de stratégies de lutte cohérentes et coordonnées.

M. Esono Mbengono (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de saluer la présence du Ministre britannique des affaires étrangères, Jeremy Hunt, et la manière dont il dirige cette séance, qui nous réunit fort à propos pour débattre de la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL ou Daech) pour la paix et la sécurité internationales. Nous le remercions d'avoir convoqué une séance sur un sujet aussi important.

Je m'associe également aux orateurs qui m'ont précédé pour remercier M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte

contre le terrorisme; M^{me} Michèle Coninx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme; et M^{me} Joana Cook, du Centre international d'études sur la radicalisation et la violence politique, de leurs exposés très instructifs sur la menace posée par Daech.

Le septième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales (S/2018/770), dont nous débattons à la présente séance, confirme que Daech – bien que moins actif et affaibli financièrement ainsi que du point de vue de sa structure centrale – demeure une menace mondiale avec des répercussions sur tous les continents et toutes les sous-régions. La transformation de Daech d'une structure protoétatique en un réseau décentralisé et clandestin est facilitée par ses affiliés régionaux et par sa nébuleuse de milliers de combattants terroristes étrangers, y compris des femmes et des enfants, ainsi que par un phénomène aussi inédit que déplorable, celui des attentats-suicide commis par des familles entières.

Il convient de souligner que les défaites partielles subies par Daech, tant en Iraq qu'en Syrie, ne doivent pas nous laisser succomber à l'illusion. En Afrique, la présence grandissante de ces combattants terroristes étrangers venus du Moyen-Orient contribue à renforcer la détermination, les stratégies et les moyens financiers des groupes qui lui sont affiliés en Afrique du Nord, dans les régions du Sahel et du Sahara, dans le bassin du lac Tchad et en Afrique de l'Est. Cette mobilité va également avoir un effet sur la collaboration croissante qu'on constate entre Daech et ses affiliés et d'autres groupes terroristes tels qu'Al-Qaida au Maghreb islamique, Boko Haram et les Chabab. Or en Afrique, cette évolution, conjuguée au développement inégal des pays, à la pauvreté et à l'inégalité des chances, en particulier des jeunes et des femmes, à la circulation accrue des armes légères et des munitions suite à la crise en Libye, ainsi qu'à la présence de nombreux déplacés, est à l'origine de la complexité croissante des conflits prolongés que connaît le continent.

La République de Guinée équatoriale salue et encourage les divers efforts déployés pour garantir une meilleure coordination du système des Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme, la mise en œuvre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme et le renforcement continu de la collaboration entre la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Bureau de lutte contre le terrorisme et les comités de sanctions des terroristes, entre autres. Nous sommes

également reconnaissants aux États Membres des efforts qu'ils déploient pour lutter contre le terrorisme, dans toute la mesure de leurs capacités, et réaffirmons l'obligation de respecter la souveraineté nationale, conformément à la Charte des Nations Unies, afin de prévenir et de neutraliser les causes structurelles qui ont conduit à l'apparition et à l'essor de Daech en Afrique et au Moyen-Orient. À cet égard, nous voudrions faire trois suggestions qui, à notre avis, viendraient compléter les efforts mondiaux en cours contre Daech et le terrorisme.

Premièrement, nous pensons qu'il est extrêmement important d'éliminer tous les sanctuaires et les angles morts de la lutte contre le terrorisme, afin de limiter les déplacements des combattants terroristes étrangers et les visées expansionnistes de Daech et de ses affiliés. Il est essentiel de recenser les régions et les États où, pour une raison ou pour une autre, la mise en œuvre des résolutions antiterroristes est limitée. Je pense notamment à la prévention de l'extrémisme violent, à la mise en place des structures juridiques, à la protection des frontières, y compris les frontières maritimes, et au tarissement du financement du terrorisme. Dans ce contexte, nous saluons les actions conjointes entreprises cette année par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) en Asie centrale, et encourageons des efforts similaires en Afrique centrale, ainsi que les projets de recherches à cet égard. Nous voudrions également rappeler la réunion selon la formule Arria que la Guinée équatoriale, la Côte d'Ivoire, les États-Unis, l'Éthiopie et les Pays-Bas ont organisée, avec la collaboration de l'ONUDC, en juin dernier sur la criminalité transnationale organisée en mer et la manière dont elle se manifeste aujourd'hui dans différentes parties du monde. Cette réunion a permis de mettre en lumière comment ce phénomène peut, dans certains cas, constituer une menace pour la paix et la sécurité régionales voire internationales.

Deuxièmement, nous estimons qu'il est fondamental de reconnaître la nécessité d'investir dans l'élimination des causes profondes des conflits et donc dans le développement durable et équitable et la paix. À partir de là, il sera possible de mettre en place un contre-discours efficace face à Daech, en particulier grâce à l'autonomisation des femmes et des jeunes, à l'investissement dans l'éducation et à la création de possibilités d'emploi, entre autres. Nous nous félicitons donc, dans ce contexte, du rapport du Secrétaire général sur les activités menées par le système des Nations Unies pour appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des

Nations Unies (A/72/840) et du fait que la réaffirmation, par consensus, de sa validité à l'occasion du sixième examen en juin dernier va nous permettre de poursuivre ces activités et de mieux comprendre leurs effets pour nous tous.

Troisièmement, nous considérons qu'il est fondamental de renforcer les partenariats existants en matière de lutte contre le terrorisme, ainsi que la coordination entre eux. Ce défi ne peut être relevé que si nous sommes unis, que nous partageons les informations et les expériences et que nous renforçons de cette manière les alliances et leur efficacité contre Daech.

La Guinée équatoriale est un des principaux contributeurs au Bureau central du Comité des services de renseignement et de sécurité africains, qui réunit les chefs des services de renseignement et de sécurité africains et assiste l'Union africaine et toutes ses institutions en matière de paix et de sécurité. Nous croyons que ce forum revêt une extrême importance s'agissant de faciliter la coopération et de développer un esprit de fraternité entre les pays face aux groupes terroristes, notamment Daech. À cet égard, nous saluons le succès de la Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres, tenue en juin dernier, et nous demandons que des rencontres analogues se tiennent dans l'avenir. Nous encourageons aussi l'appui aux efforts conjoints de l'Union africaine et de l'ONU dans la lutte contre Daech et le terrorisme en Afrique.

Enfin, la République de Guinée équatoriale réaffirme la position de l'Union africaine, aux yeux de laquelle le terrorisme et l'extrémisme violent représentent l'une des plus dangereuses menaces à la paix, à la sécurité et au développement durable en Afrique et dans le monde. À cet égard, nous réaffirmons notre détermination de lutter contre le terrorisme.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes reconnaissants de l'organisation de la présente séance. Nous remercions M. Voronkov et M^{me} Coninx de leur analyse détaillée de la situation concernant la lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Nous prenons note des efforts déployés par les organes qu'ils dirigent pour préparer le dernier rapport du Secrétaire général sur la question (S/2018/770). Nous avons écouté avec intérêt l'exposé de M^{me} Cook.

Du fait des pertes militaires et de territoire, de la destruction de l'infrastructure économique, de

l'affaiblissement de la machine de propagande et de la démoralisation des combattants, les dirigeants du groupe recherchent toute occasion de maintenir leur influence. La Tour de Babel terroriste mondiale s'est effondrée. Toutefois, les cellules de l'EIIL continuent de parler d'une seule voix et réussissent à préserver leur coordination. Après la destruction du réseau de contrebande d'hydrocarbures, les terroristes ont recherché de nouvelles sources d'appui financier et logistique.

On a signalé des cas de spéculation sur les marchés boursiers, et les terroristes s'efforcent d'investir dans les secteurs licites de l'économie d'un large éventail de pays. Ceux qui soutiennent l'EIIL investissent activement dans le tourisme, l'agriculture, la pisciculture, l'industrie pharmaceutique et les sociétés de construction. Le groupe continue aussi de lutter pour le contrôle des routes de contrebande de la drogue, notamment en Afghanistan. En outre, l'EIIL continue de recevoir des fonds de répondants étrangers qui collaborent avec lui sous le couvert de fondations philanthropiques, de groupes religieux et d'organisations non gouvernementales.

Nous notons avec satisfaction que le rapport présenté aujourd'hui commence par reconnaître le succès de l'armée syrienne dans la lutte contre le terrorisme. Cela ressort clairement des combats acharnés contre l'EIIL dans la banlieue de Damas. En même temps, des progrès ont été enregistrés bien au-delà des limites de la capitale syrienne. Avec l'appui des forces armées russes, plus de 1400 petites et grandes villes ont été libérées de l'emprise des terroristes. Plus de 96 % du territoire syrien sont maintenant sous le contrôle des forces gouvernementales et des milices populaires. Ainsi, plus de 1,5 million de réfugiés ont déjà pu regagner leurs demeures. Mais nous n'oublions pas la possibilité que le nombre de cellules dormantes terroristes augmente en Syrie. Les partisans de l'EIIL font tout leur possible. Ils recrutent des mineurs, même des enfants de moins de 12 ans, pour exécuter des attentats terroristes. Il est tout à fait possible que les attentats terroristes deviennent plus fréquents, en particulier dans la zone d'Edleb. En outre, il est de plus en plus probable que l'EIIL représente une menace en Afghanistan où, selon certains rapports, le groupe compte entre 4 000 et 10 000 membres actifs, dont une importante fraction se trouve dans les zones proches des États d'Asie centrale.

Tandis que l'EIIL est vaincu militairement, il est nécessaire d'aborder effectivement le problème de

la responsabilisation des éléments radicaux. Dans ce contexte, il nous appartient de déclarer inacceptables les tentatives faites pour usurper les fonctions des organes antiterroristes du Gouvernement syrien. Comme il est dit dans le rapport du Secrétaire général, des membres de l'EIIL sont arrêtés non seulement par les forces gouvernementales, mais aussi par certains groupes armés. Nous aimerions recevoir une information plus détaillée à ce sujet. Qui exactement s'attribue cette tâche et sur quelle base? Quel est le destin des personnes arrêtées? Est-il prévu de les remettre aux autorités? Nous comptons bien recevoir une réponse des comités spécialisés du Conseil de sécurité sans devoir attendre la publication du prochain rapport.

Je répète qu'en fin de compte, tous ceux qui fournissent aux terroristes une aide directe ou indirecte, sans parler des combattants eux-mêmes, doivent avoir à rendre des comptes. Mais la collecte, le traitement et le transfert des données aux organes judiciaires doivent se faire en stricte conformité avec le droit international et dans le plein respect de la souveraineté des États où l'EIIL a perpétré ses crimes. Si cette exigence n'est pas prise en compte, aucune initiative tendant à enquêter sur les crimes terroristes ne peut prétendre à la légitimité. Pour notre part, les organes d'enquête russes participent activement à ces efforts sur le sol syrien, avec l'assentiment des autorités de Damas et en coopération avec elles.

Durant le débat sur le sixième rapport du Secrétaire général (S/2018/80) en février (voir S/PV.8178), la délégation russe a appelé l'attention sur la violation flagrante de l'embargo sur les armes concernant l'EIIL. Ce qui n'est pas encore résolu, c'est la question de savoir comment cette bande de voyous a pu réunir un arsenal qui lui a permis pendant sept ans de résister aux plus grandes armées du monde. Le dernier rapport présente la situation comme si les combattants de l'EIIL se contentent de ce qui leur tombe sous la main, vidant des entrepôts dans les territoires sous leur contrôle et fabriquant des engins explosifs improvisés. En réalité, ces terroristes ne sont capables de fabriquer qu'une faible proportion de leurs armes par une méthode improvisée, et seulement les modèles les plus primitifs. Il y a des preuves de plus en plus nombreuses que des armes proviennent de l'étranger, notamment par le biais de structures d'une légalité douteuse ou même avec l'appui des services de renseignement de certains pays. Nous comptons bien qu'un débat s'engagera sur les moyens de traiter cette question au cours de la conférence internationale sur la lutte contre les

fournitures illégales d'armements, dans le contexte de la lutte contre le terrorisme international, qui se tiendra à Moscou les 3 et 4 septembre.

L'activité de l'EIIL est en recul, ce qui a permis à Al-Qaida de refaire surface, avec un financement mensuel allant de 20 à 40 millions de dollars. Al-Qaida renforce ses liens avec des groupes affiliés en Afrique du Nord. Il s'efforce de prendre le contrôle d'entreprises criminelles et d'investir dans des sociétés agro-industrielles de pays africains. Selon les rapports disponibles, du fait de l'effacement de l'EIIL, Al-Qaida et ses alliés pourraient bien assumer le rôle de faire opposition aux efforts internationaux déployés pour régler le conflit en Syrie.

Pour terminer, nous voudrions réaffirmer que le seul moyen d'éliminer la menace posée par l'EIIL, Al-Qaida et les groupes affiliés réside dans un effort véritablement collectif. À cet égard, nous étudions avec intérêt l'initiative prise par le Secrétariat de constituer un réseau de coordonnateurs de la lutte antiterroristes. Nous sommes persuadés que le renforcement de la coopération pratique des agences spécialisées des États Membres représente un important facteur s'agissant de mettre en place une seule coalition antiterroriste sous la direction de l'ONU, indépendamment de toute idéologie, c'est-à-dire quelque chose que nous réclamons depuis longtemps.

La séance est levée à 17 h 20